

DANS CE NUMERO:

Les intérêts belges en Egypte - Circulaires de l'administration du Fisc - Une réévaluation de l'or?

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 790
SAMEDI, 4 OCTOBRE 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
PLAIDOYER POUR UNE MODIFICATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE EN EGYPTE: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA SEMAINE POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ETRANGER	6
LETTRE DE PALESTINE	7
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	8
LES INTERETS BELGES EN EGYPTE: par René Debono	9
CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION DU FISC	11
UNE REEVALUATION DE L'OR ?	12
REPARTITION DE L'OR ET DES DOLLARS DANS LE MONDE	13
DANS L'ECONOMIE GRECQUE	14
LA MOUVEMENT MARITIME	17
LA SEMAINE COTONNIERE	18
"CES DAMES DE LA CORBEILLE"	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ETRANGERES	22
REVISIONS MONETAIRES	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger
Nouvelles sociétés

AMERICAN LLOYD

VOYAGES - TOURISME - TRANSPORTS INTERNATIONAUX



Membres de
L'AMERICAN SOCIETY
of TRAVEL AGENCY, INC. (ASTA)



et de la
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGE

DIRECTION GÉNÉRALE
LE CAIRE, 48, Rue Ibrahim Pacha
B. P 516 — Tél. 54347

SUCCURSALES ;

LE CAIRE : 26 a, Rue Cherif Pacha - Tél. 48442
HELIOPOLIS : 7, Rue Ismail - Tél 63821 ◊
ALEXANDRIE : 22, Rue Fouad 1er - Tél. 24539
PORT SAID : 28, Rue Fouad 1er - Tél. 8065
A S M A R A : Viale Regina No. 39 - Tél. 6242



L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"LES PYRAMIDES"

**Dehydration Company
of Egypt S.A.E.**

PLAIDOYER POUR UNE MODIFICATION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'EGYPTE

AVEC les difficultés actuelles du monde, il faut à l'Egypte, si l'on veut éviter une crise, un programme économique. Jusqu'ici nous avons vécu au petit bonheur, à la petite semaine, pourrait-on dire. Le pays était prospère du fait de la guerre et de la présence des troupes étrangères. On vendait tout, on achetait tout et l'on faisait fortune.

Il est vrai que la hausse des prix avait de rudes répercussions sur le standard de vie du fellah et de l'employé à émoluments fixes, mais il n'y avait pas de chômage et l'on finissait par s'arranger.

C'était l'époque d'or où tout le monde trafiquait dans un produit ou un autre, l'époque où d'énormes fortunes étaient amassées du jour au lendemain, l'époque où on était sûr de vendre cher le lendemain ce que l'on achetait aujourd'hui.

Mais tout ceci a disparu, tout ceci a fondu comme neige au soleil. Et l'on se trouve, en ce moment, dans une période où il faut coordonner, harmoniser, travailler, pour éviter de se lancer dans le noir, pour éviter de faire des erreurs qui pourraient avoir de graves conséquences.

Comparée à celle d'autres pays, la situation économique de l'Egypte est excellente. La vie matérielle est facile dans ce pays. La plupart des sociétés font d'excellentes affaires. L'industrie, l'agriculture suivent une courbe encore ascendante.

Mais en sera-t-il toujours ainsi ? Pouvons-nous compter indéfiniment sur une période de vaches grasses ? Ne risquons-nous pas de nous réveiller un jour avec, à nos portes, le spectre d'une crise ?

Il est évident que tant que nous ne placerons pas notre économie sur des assises solides le risque demeurera grand. Et comme, malheureusement on ne peut plus rien faire, en ce milieu du 20ème siècle, sans l'aide ou l'assentiment gouvernemental, il faut s'adresser au gouvernement et lui demander d'établir le programme voulu.

La route de l'enfer, dit-on, est pavée de bonnes intentions. De bonnes intentions le gouvernement n'en manque pas. Mais elles nous mèneront en enfer, à moins qu'elles ne deviennent des actes.

Ainsi, le moment est propice à l'encouragement de l'industrie égyptienne. Mais pour prospérer en temps normal, il s'agit pour l'industrie du pays, de trouver des débouchés à l'étranger. Nous pouvons exporter du papier, du sucre, des cotonnades, mais malgré les affirmations contraires du gouvernement, les entraves s'accumulent devant les exportateurs.

Nous tenons de source sérieuse, qu'on n'a pas permis jusqu'ici aux grandes filatures du pays d'envoyer à l'étranger le surplus de leur production. Pourquoi ?

La Société des Sucrieries pourrait exporter de grandes quantités de sucre, sans que des difficultés pour l'approvisionnement du pays s'ensuivent. Mais on ne lui permet d'exporter qu'au compte-gouttes.

Et nous allons être battus par la concurrence européenne, dès que l'Europe se remettra à produire normalement.

Il y a également la question des machines nécessaires à l'industrie. Le plus clair de nos ressources en monnaies rares devrait être octroyé à l'industrie égyptienne pour lui permettre de moderniser son matériel, d'augmenter sa production, de réduire ses prix de revient. Mais pour des raisons administratives, les demandes des industriels dans ce domaine demeurent sans réponse.

Il y a aussi la question de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels. On nous avait promis d'en réduire le taux. Mais jusqu'ici l'industrie et le commerce sont obligés de payer

le même impôt qu'en temps de guerre, lorsque les profits étaient bien supérieurs et qu'il fallait lutter contre l'inflation. Il n'est même pas question des besoins budgétaires du gouvernement, puisque les recettes gouvernementales sont toujours supérieures aux dépenses.

Le problème ouvrier se pose également. La Filature Nationale et la Filature Misr de Mehalla ont dû fermer leurs portes par suite des exigences ouvrières. Le gouvernement se doit de prendre des mesures draconiennes contre les grèves, si l'on ne veut pas que l'économie égyptienne suive les traces de l'économie européenne, désaxée par les conflits ouvriers.

Toutes ces questions se posent. Et avec quelle rare acuité. Mais que font les autorités pour les résoudre ? Rien ou presque rien.

Malheureusement, depuis de nombreux mois, l'Egypte a été occupée par les problèmes politiques. D'abord, il y eut les négociations entre Sedky pacha et Lord Stansgate qui traînèrent en longueur, sans aucun résultat. Ensuite, il y eut la préparation du recours égyptien devant le Conseil de Sécurité qui exigea un temps non moins long. Aujourd'hui c'est l'épidémie de choléra qui monopolise l'attention des autorités, de telle sorte que malgré leur importance, les problèmes économiques passent au second plan.

Pourtant, en dépit des questions politiques et de la lutte contre le choléra, certains ministères ont le devoir de s'occuper de la vie économique de l'Egypte. On devrait laisser les problèmes politiques aux ministères des Affaires Etrangères et de l'Intérieur. La lutte contre le choléra est menée par les ministères de l'Hygiène, des Affaires Sociales, de l'Intérieur. Mais les ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie, des Communications, des Travaux Publics sont des ministères techniques qui doivent — en premier lieu — s'occuper de la santé économique du pays.

Depuis deux ans, on parle d'un programme quinquennal. Où en sont les travaux prévus par ce programme ? Certes, les ministres doivent consacrer une partie de leur temps à l'avenir politique du pays. Mais ils doivent également — surtout les ministres à la tête de départements techniques — déployer des efforts en vue d'armer l'Egypte contre une crise économique éventuelle. Ils doivent augmenter les ressources du pays, prévenir le chômage, faciliter les exportations et les importations, régler les problèmes monétaires etc. etc.

Et ils ne peuvent le faire tant que la politique occupe tout leur temps.

Nous disions au début de cet article qu'il faut à l'Egypte un plan économique. Ce plan doit être dressé par des experts. Ces experts ne doivent pas seulement être recrutés parmi les fonctionnaires gouvernementaux. Il faut faire appel à toutes les personnalités de l'Egypte — égyptiennes et étrangères — versées dans les questions économiques. A ce propos, nous nous demandons — et nous demandons à S.E. Abdel Méguid Badr pacha — ce qu'est devenu le Conseil Economique. On ne le convoque plus, on n'en entend plus parler. Est-il mort ? Nous l'ignorons.

Pourtant, ce Conseil a rendu à l'Egypte de précieux services. Ses avis avaient du poids dans les décisions gouvernementales. Aujourd'hui, on prend des décisions importantes sur une simple note d'un haut fonctionnaire quelconque, d'un haut fonctionnaire qui n'a qu'une expérience technique et qui ne connaît rien aux solutions pratiques.

Toute la politique économique du gouvernement a besoin d'être modifiée, concrétisée, harmonisée. Ce n'est qu'ainsi que l'on atteindra le but voulu : la prospérité de l'Egypte.

CHARLES ARCACHE.



Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'EGYPTE

Les importations de l'Egypte en tabac pour la période allant du début de l'année à fin juillet, se sont élevées à L.E. 2.805.759 contre 4.056.229 pour la même période de l'année précédente. Les autres articles importés se sont élevés à 53.467.769 livres égyptiennes contre 42.574.267 pour la même période de la précédente année.

Dans la même période de la présente année, les exportations en coton se sont élevées à 38.302.346 livres contre 22.137.393 livres. Les cigarettes exportées se sont élevées à L.E. 85.753 contre 184.616. Les autres articles exportés se sont montés à 7.161.605 contre 9.445.296 livres de l'année précédente.

LA DERNIERE REUNION DE LA COMMISSION DES IMPORTATIONS GENERALES

La Commission générale des Importations a examiné en sa dernière réunion deux plaintes qui lui ont été adressées par des commerçants au sujet de l'importation des marchandises par eux importées au courant de trois années. La seconde plainte a été celle de certains diplômés de la Faculté de Commerce qui demandent à être admis pour plus d'une quotité, dans la proportion des 20 0/0 que leur accorde le ministère.

La Commission a donc décidé en ce qui concerne ces derniers de les admettre pour trois quotités dans la proportion qui leur a été établie de 20 0/0 des importations. Si cette proportion s'épuise au cours de l'année sans qu'elle ait pu combler leurs besoins en importations, la Commission étudiera chaque cas à part et prendra telle décision qu'elle jugera nécessaire à cet effet.

La Commission a également remis à plus tard sa décision au sujet de demandes qui lui ont été faites aux fins d'importer des instruments servant au chauffage ou au refroidissement pour compte du ministère des Travaux Publics, et dont le prix s'élève à 15.800 dollars américains.

En outre les tribus nomades vivant sur les frontières orientales de l'Egypte ont été exonérées de l'obligation de produire un permis d'importation quand

elles traverseront ces frontières avec leurs troupeaux.

La Commission a également refusé une demande tendant à augmenter le montant de francs suisses pour lesquels l'importation de machines servent à l'industrie du chocolat a été autorisée, de façon à porter ce chiffre de 77.825 francs à 93.325 francs suisses.

Par contre la Commission a approuvé la demande qui lui en a été faite de porter la quotité des usines de verreries, de 67.476 dollars à 73.576 dollars américains, et qui serviront à l'importation de machines pour la production du verre.

La Commission a également accordé l'autorisation d'importer des peintures à l'usage des automobiles, à concurrence de 2.208 dollars au lieu de 2.000 dollars américains.

LA SOUDE CAUSTIQUE

L'ambassade d'Egypte à Londres a adressé au ministère du Commerce et de l'Industrie, sous-secrétariat de l'approvisionnement, une dépêche contenant offre de vente de 100.000 tonnes de soude caustique, à 97-98 degrés pour cent, au prix de 315 dollars américains, livraison au port d'exportation en France. La dépêche précisait qu'il était possible de convenir le paiement du prix en livres égyptiennes.

Le ministère a trouvé opportun de soumettre la question à la Commission des Importations et des Exportations, après avoir vérifié le sérieux de ces offres et la garantie de leur expédition.

Il résulte d'une note soumise par le sous-secrétariat de l'approvisionnement à la Commission des Importations et Exportations, que le marché local a besoin annuellement de 12.465 tonnes de soude caustique, c'est-à-dire de 1039 tonnes en moyenne par mois, 24 tonnes en seront employées à l'usage de l'industrie du savon et le restant dans les autres industries.

La production locale de la soude caustique s'élève annuellement à 7.464 tonnes, soit en moyenne 622 tonnes mensuellement. En conséquence l'Egypte a besoin d'importer annuellement 5.000 tonnes soit 417 tonnes en moyenne mensuellement.

Au 1er. octobre 1947, le restant de la soude caustique existant

en Egypte est estimée à 455 tonnes, ce qui est une quantité insuffisante pour combler les besoins du pays, pour un mois seulement.

Pour que soit assuré l'approvisionnement des usines et fabriques locales, pendant les six mois subséquents, il faudrait importer 5778 tonnes. Mais comme la production locale pourra atteindre pendant les six mois susdits la quantité de 3732 tonnes, il faudra importer de la soude caustique pour 2046 tonnes, à la condition cependant que la Salt and Soda continue à produire 500 tonnes mensuellement.

A cette occasion la note réclame que le Conseil d'Etat prenne une décision urgente au sujet du contrat de concession à la Salt and Soda afin qu'il lui soit prorogé relativement à l'exploitation de Wadi Natroun. Elle demande également que le ministère des Finances autorise d'urgence cette société à importer 2000 tonnes de soude caustique.

LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'EGYPTE ET LA SUISSE

Au cours du séjour à Genève de S.E. Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie, aux questions de l'approvisionnement, des pourparlers ont eu lieu entre lui et le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Economie de Suisse, au sujet des échanges commerciaux entre l'Egypte et la Suisse.

A son retour S.E. Zaki bey a dressé une note précisant que la Suisse accueillerait avec satisfaction ce que l'Egypte pourrait exporter chez elle, en surplus des 15 millions de francs suisses précédemment convenus entre les deux pays et les 10 millions complémentaires qui doivent suffir jusqu'au début de la nouvelle année.

On croit savoir que l'Egypte peut exporter à la Suisse, du sucre, du riz et d'autres matières, en échange d'engrais qu'elle importerait.

DES TOMATES A L'EXPORTATION

Le ministère de l'Agriculture vient d'approuver l'exportation de 1000 tonnes de tomates à la Suisse, à la requête qui lui en a été faite par la Khassa Royale, et ce dans la période qui ira à partir du 1er. octobre 1947 jusqu'à fin mai 1948. Il a également accordé l'exportation de 50 kgs. de semences de trèfles en Cyrénaïque, vu que cette dernière en a besoin urgent.

LES MARCHANDISES EN DOUANE ET LES PERMIS D'IMPORTATION

L'administration des Douanes à Alexandrie vient de recevoir un communiqué de la part du ministère des Finances l'invitant à libérer les expéditions arrivées et dont l'envoi avait été effectué avant le 23 juillet, sans besoin d'aucun permis d'importation, à la condition que leur valeur ait été transférée entre le 30 juin et le 14 juillet 1947 par l'intermédiaire d'établissements bancaires reconnus. Le service du Contrôle des Changes devra être notifié d'un relevé détaillé des marchandises ainsi libérées ainsi que des banques qui ont ouvert les crédits nécessaires à cet effet et par l'intermédiaire de la direction générale.

En outre le ministère a ordonné de libérer également toutes les marchandises actuellement en douane ou importées déjà ou enfin expédiées avant le 1er. octobre, sans besoin de permis d'importation, autant que leurs propriétaires, leurs fondés de pouvoirs ou leurs agents ne réclament le transfert de leur valeur et s'engagent à ne pas le demander. Toutefois si ces marchandises sont expédiées après cette dernière date, elles doivent être munies d'un permis d'importation, même si leurs propriétaires ne réclament pas le paiement de leur prix à l'étranger.

Ces mêmes instructions édictent que toutes les autres marchandises importées sans permis préalable, sont considérées comme l'ayant été en contravention des dispositions de l'arrêté ministériel No. 64 de 1947. Elles ne seront en aucun cas libérées à moins de présentation d'un permis d'importation les concernant. En outre elles pourront être confisquées, y compris celles importées selon le système des dépôts, ou celui de paiement contre présentation des titres.

locale

ET FINANCES

COTON

LE COTON DU GOUVERNEMENT

Le ministère des Finances a publié le communiqué suivant :

Durant ces dernières semaines, le gouvernement a offert en bourse diverses quantités de son coton et en plusieurs fois. Ses offres étaient toujours faites sur la recommandation de la Commission de la Bourse des marchandises, à la suite d'une pénurie sur le marché de telle ou telle variété, alors qu'elle faisait l'objet d'une demande intense. La mise à prix était toujours fixée, en base des frais réels faits par le gouvernement et du prix actuel de la marchandise, selon que l'un ou l'autre était supérieur. La Commission susdite a demandé au gouvernement d'offrir encore sur le marché du coton de la variété "Karnak" et "Zagora"; mais vu l'opposition de certains producteurs qui appréhendent une baisse de prix de ces variétés dans la nouvelle récolte, le gouvernement a décidé de suspendre actuellement ses ventes sur le marché de n'importe quelle variété de son coton.

L'ACREAGE DU COTON

Le Conseil Supérieur consultatif de l'Agriculture s'est réuni hier et a approuvé le projet de loi relatif à l'acréage du coton, pour l'année 1947/1948 et qui édicte que la loi No. 121 de 1946 restera en vigueur. Cependant le coton de toutes espèces pourra être cultivé dans la partie septentrionale de la Basse-Egypte et qui comprend :

Moudirieh de Beheira : marcaz Abou Hommos, Damanhour, Rosette, Choubrahit et el Mahmoudieh.

Moudirieh de Gharbieh : marcaz de Belkas, Biela, Dessouk, Cherbine, Talkha, Foa, Kafr el Cheikh, et la partie septentrionale des marcaz de Mehalla el Kobra et Samanoud, sis au nord de la voie ferrée des Chemins de fer du Delta, reliant Kotour à Mehalla el Kobra et au nord de la voie ferrée des Chemins de fer de l'Etat de Mehalla el Kobra à Samanoud, ainsi que les villages du marcaz de Kalline et qui dépendaient précédemment du marcaz de Kafr el Cheikh.

Moudirieh de Dakahlieh : marcaz de Dekernes, Farascour, Manzalah et el Mansourah.

Dans toutes les autres parties du territoire il ne sera permis de cultiver que le coton de la variété "Achmoumi", "Zagora" et Giza 30 Giza 23 et Menoufi. Toutefois ces dispositions ne s'appliqueront pas aux cultures du ministère de l'Agriculture.

Le ministère de l'Agriculture aura la faculté par arrêté d'organiser la production et le commerce de la semence de coton.

Toute infraction aux dispositions de cette loi en ce qui concerne la graine de coton est punissable de l'emprisonnement pour une période ne dépassant pas une semaine et d'une amende qui ne dépassera pas 100 piastres ou de l'une des deux dites peines.

CONVOCATION

L'UNION DES ACTIONNAIRES prie ses Membres et amis, porteurs de titres de la Société LE FAYOUM, d'assister à la Réunion qui aura lieu le Vendredi 10 Octobre 1947, à 6 h. p.m. au Siège de l'Union, 30, Rue Fouad Ier.

QUESTIONS OUVRIERES

Nous apprenons que le travail reprendra dans les usines de Mehalla samedi 4 octobre.

Quant aux ouvriers de la Société "El Nil" d'Alexandrie ils ont déjà repris le chemin de leurs usines, qui ont rouvert à cet effet leurs portes. Les ouvriers de la Compagnie du Canal de Suez ont mis fin à leur grève, leurs doléances ayant été soumises au Comité d'arbitrage du ministère.

Quant aux réclamations des ouvriers de la Shell elles sont sous étude et le Comité communiquera incessamment sa décision à leur sujet.

Enfin un accord est intervenu entre les ouvriers de la Société Nationale de la Filature et le directeur de cette Société. Cependant les conditions de cet accord ne seront publiées qu'après approbation du Conseil d'administration qui se trouve en Europe.

LA PREMIERE ESTIMATION DU MAIS FIN "SEFI" ET "CHAMI SEIFI"

Le ministère de l'Agriculture nous communique la première estimation de la récolte de maïs "seifi" et du maïs "chami", comme suit :

Le maïs fin "seifi" a été cultivé en 1947 sur 480.793 feddans contre 484.706 feddans en 1946. La récolte est estimée en 1947 à 3.822.000 ardebs, contre 3.407.000 ardebs pour l'année 1946. La moyenne des récoltes pour cinq années de 1942 à 1946 est de 7,99 ardebs par feddans avec un total de 4.943.000 ardebs.

Le maïs "chami seifi" est cultivé en 1947 sur 30.149 feddans et sa récolte est estimée à 187.000 ardebs, contre 14.128 feddans cultivés en 1946 et une récolte de 79.000 ardebs. La moyenne pour les cinq années soit de 1942 à 1946 est de 181.000 ardebs récoltés pour une superficie de 35.279 feddans cultivés. Le rendement par feddan a été en moyenne pour ces cinq années de 5,12 ardebs.

LE SECOND COMITE DU CONGRES AMERICAIN EST ARRIVE MERCREDI SOIR AU CAIRE

Huit membres du Comité Inter-Etat et du Commerce Etranger de la Chambre des Représentants des Etats-Unis accompagnés de quatre membres du personnel sont arrivés mercredi

soir à 7 heures au Caire venant de Rome. Le groupe a débarqué à l'aéroport Farouk Ier à bord d'un avion spécial du Commandement du Transport Aérien de l'Armée Egyptienne.

Un membre du Comité qui devait accompagner le groupe demeura à Rome, vu qu'il n'avait pas encore été vacciné contre le choléra.

L'arrivée de ce second comité porte à 17 le nombre des parlementaires se trouvant aujourd'hui au Caire, les membres du Comité des Services Armés de la Chambre s'y trouvaient depuis la veille.

UN SERVICE CENTRALISE POUR LE CONTROLE DES SOCIETES ET DE LA PRODUCTION

Le ministre du Commerce et de l'Industrie vient de signer un arrêté créant un service spécial pour le contrôle des sociétés et de leur production. Le nouveau Contrôleur nommé est Me. Tewfik Nane.

Celui-ci dans une interview a déclaré que ce service a été créé pour surveiller l'exécution de la loi des sociétés anonymes dernièrement voté par le Parlement. En outre il a été remarqué que la production égyptienne trouvait dans les produits étrangers une concurrence due aux frais de production des usines locales. Le service nouvellement créé devra donc revoir ses frais pour permettre à l'industrie locale de ne pas être dévancée par l'Etranger.

La Revue d'Egypte
Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

Demandez à
votre Pharmacien
les PRODUITS KIRBY



Pilulettes KIRBY
POUR LE FOIE

PRIX AU PUBLIC
P.T. 5

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

CHOLERA ET POLITIQUE

Ou bien, plutôt, dirions-nous : la politique du choléra!

Il est incontestable que l'épidémie affecte notre situation économique: notre commerce, notre production, notre agriculture sont susceptibles d'être affectés par cette maladie.

La santé de nos ouvriers et salariés, tout d'abord. Les conditions hygiéniques qui prévalent dans nos usines et ateliers ne dépendent pas seulement des patrons. Il ne s'agit pas uniquement de veiller à l'entretien de l'endroit où s'accomplit le travail: aération, propreté, limitation des heures de travail, récréation en plein air, etc. Il nous faut nous préoccuper de la santé et de l'hygiène CHEZ L'OUVRIER, C'EST-A-DIRE A LA MAISON. Il nous faut nous préoccuper surtout de ses habitudes hygiéniques lorsqu'il est laissé à lui-même. Et ici, c'est aux autorités — Ministères des Affaires Sociales et de l'Hygiène Publique — que la vigilance incombe. Les patrons, dans ce domaine, sont impuissants.

Or, la plus grande négligence règne là où les autorités doivent déployer d'indispensables efforts: oui, certes, nous avons entendu parler des unités mobiles (médecin, infirmière, médicaments) qui font des tournées en province. Ce sont là des essais alors que l'on aurait dû adopter depuis longtemps un système complet et parfait d'hygiène sociale et provinciale. Ensuite, des cours collectifs devraient être donnés partout où se trouvent des lieux de réunions publiques, afin d'éduquer, sur certains points, la masse.

Mais davantage. Nous constatons que les canalisations d'eau potable sont absentes de la plupart de nos villages. Comment, après cela, exiger des paysans et ouvriers de province un minimum quelconque d'efforts dans le sens d'une saine nutrition. L'Egypte a fort à faire dans le domaine social. Depuis des di-

zaines d'années nous n'avons entendu parler que de prêches et de sermons. C'est très beau les belles paroles. Mais c'est mieux, l'exécution.

Mais pour en venir aux mesures les plus pratiques et les plus immédiates, il convient de répéter que nos industriels ont besoin d'obtenir facilement les vaccins qu'il leur faut pour leur personnel ouvrier et administratif. Le Ministère de l'Hygiène a réquisitionné, à l'arrivée, tous les vaccins venus de l'étranger. Il a, en plus, les siens propres, mais nul n'en peut obtenir à moins qu'il ne se dérange plus d'une fois en se rendant soit au Ministère de l'Hygiène soit dans les bureaux et centres de quartier du dit Ministère. Pour parvenir au fonctionnaire distributeur, il faut risquer plus d'une fois la contagion en traversant le rideau compact d'une foule malsaine comme toutes les foules. Ensuite, encore, on est tenu à supporter les foudres d'un rond-de-cuir que l'on apaise par des sourires intempestifs.

Non, vraiment, le Ministère de l'Hygiène et ses grands chefs, qui ont tant de bonne volonté, ne pourraient-ils pas être mieux secondés ou bien encore ne pourraient-ils pas songer à mettre sur pied une meilleure organisation de distribution?

L'EGYPTE

ET LE BLOC STERLING

L'épidémie de choléra qui sévit en ce moment ne doit pas nous détourner des autres questions qui sollicitent l'attention des chefs responsables ainsi que du public.

De nouveau le problème monétaire est sur le tapis. Une polémique: "pour ou contre le bloc sterling" vient de s'engager dans la presse arabe. Sany El Lackany Bey s'est prononcé contre et c'est dans les colonnes de notre grand quotidien, l'"Ahram", qu'il expose son point de vue. D'autres journaux, comme le "Mokattam" prennent le contrepied de cette thèse et plaident

pour une réintégration dans le bloc sterling.

Disons, tout d'abord, qu'il faut s'entendre sur les mots.

L'Egypte n'est pas sortie, à proprement parler, du bloc sterling, puisque la couverture de sa monnaie demeure la même. Ce que Lackany Bey recherche et soutient, c'est, à vrai dire, la consécration de notre détachement du sterling dont les accords de Juillet dernier constituent le premier pas. L'Egypte possède aujourd'hui avec la Grande-Bretagne une convention provisoire qui la met dans une situation "sui-generis". L'on peut dire qu'elle est tout simplement sortie du "pool" sterling dollar qui existait pendant la guerre et qui lui permettait d'obtenir autant de livres anglaises et de dollars américains qu'elle le désirait.

C'est au comité technique national qu'il incombe d'étudier maintenant cette question si délicate. Ce comité sera-t-il constitué un jour et avant la fin de l'année?

Entretiens, les partisans de la réintégration dans le "bloc sterling" — pour adopter leur langage — font surtout valoir les avantages que l'Egypte aurait à en retirer quant à l'amélioration du système des permis qui régit son commerce extérieur. Mais ça c'est une autre histoire.

PERMIS D'IMPORTATION

ET D'EXPORTATION

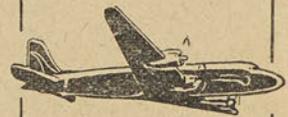
Ce que nous redoutions de voir se produire — ou se reproduire, depuis la guerre — est arrivé. La pagaie règne dans les services des permis. Des commerçants nous téléphonent ou nous écrivent. En un mot, le public en a assez!

Faut-il oui ou non que notre commerce vive? Si oui, alors qu'on réforme tout. Energiquement et vivement! En tous cas nous n'entendons plus être régis par des messieurs qui touchent l'argent du contribuable pour lui rendre service et non point pour le traiter en cochon de payant! Cette mentalité ne doit plus durer, ou bien alors le scandale éclatera.

Nous reviendrons sur cette question et la suivrons de près.

LE NOUVEAU SEMAINIER

PAR AIR
EN SKYMASTER



DU

CAIRE

A

RECIFE

A. et R. L.Eg. 311,50

RIO de JANEIRO

A. et R. L.Eg. 348,35

BUENOSAIRES

A. et R. L.Eg. 392,25

SERVICE DIRECT

NE NECESSITANT PAS
DE VISAS DE TRANSIT
EN FRANCE

PAR

AIR FRANCE

Départ:

MERCREDI à 20 h. 00

DIRECTION GENERALE pour le MOYEN-ORIENT
LE CAIRE

AGENCE: IMM. SHEPHEARD'S - Tél. 45670

Autres Agences: BEYROUTH, BAGDAD,

DAMAS, KHARTOUM, ADDIS-ABEBA,

ASMARA, DJIBOUTI, TEHERAN, LYDDA

ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES RECONNUS

S
O
P



13

Lettre de PALESTINE

Jérusalem, fin septembre.

PROBLEMES DE NAVIGATION

Dans un intéressant article consacré par le "Palestine Economist", dans son dernier numéro, à la situation actuelle de la navigation palestinienne, il est fait appel au public en général et aux milieux commerciaux de Palestine, en particulier, en faveur des compagnies maritimes de ce pays. La revue souligne que ces compagnies sont financièrement saines, et que, par suite du grand besoin de bateaux qui se fait toujours sentir, elles réalisent d'appréciables bénéfices. Mais il leur faudrait un plus large soutien pour augmenter le tonnage et soutenir la concurrence étrangère qui n'existait pas encore l'année dernière, mais qui commence à se faire sentir à présent.

Si la navigation maritime palestinienne a pu atteindre une position relativement stable, dit la revue, c'est un dépit du fait que les salaires des marins et les frais de radoub, dans les ports du pays, sont influencés par le coût très élevé de la vie, en Palestine. "Par contre, les revenus des compagnies, dans le cadre de la libre concurrence internationale, sont réduits au niveau des concurrents étrangers." Le "Palestine Economist" précise, pour bien expliquer la situation, que les compagnies italiennes, par exemple, "dont la concurrence devient de plus en plus sensible, paient à leurs marins, en moyenne, L. 15.— de salaire (y compris la nourriture et les assurances sociales), tandis que le marin palestinien reçoit actuellement plus de L. 45.— (y compris les mêmes attributions de nourriture et les assurances). Pour un petit cargo à 25 hommes d'équipage, la différence s'élève à L. 9.000 environ par an. Pour un bateau tel que le "Kedmah", dont l'équipage compte plus de 95 membres, elle est de plus de L. 30.000.— En fait, les salaires des marins palestiniens viennent immédiatement après ceux des marins américains. Les salaires de marins britanniques ou scandinaves sont de 20-25% inférieurs aux leurs. "On sait très bien", ajoute la revue, "que si la marine marchande américaine peut continuer son travail, c'est à cause des larges subsides qu'elle reçoit de son gouvernement." L'activité de la marine palestinienne, dit-elle, ne peut pas être fondée sur des subventions.

MOUVEMENT DES PORTS

A ce propos, quelques chiffres publiés par le "Haboker" de Tel-Aviv éclaireront sur le mouvement des ports palestiniens.

Bien que 1946 ait été la première année d'après-guerre et que le rétablissement de l'économie mondiale soit très lent, le nombre de bateaux ayant fait escale dans les ports de Palestine, dit le journal, a été seulement de 5% inférieur au dernier chiffre d'avant-guerre. D'autre part, la quantité de marchandise chargée ou déchargée a dépassé de 5% celle de 1939. Au total, 2.847 bateaux ont jeté l'ancre, en 1946, à Haïfa, Tel-Aviv et Jaffa. En 1942, le chiffre n'était que de 1.076. "Le travail et l'organisation, dans nos ports", déclare le "Haboker", furent plus efficaces en 1946 que dans les années précédentes. Tous les navires arrivés ici furent chargés sans retard appréciable, et les bateaux à décharger n'eurent pas à attendre aussi longtemps que jadis, notamment au port de Haïfa." En 1939, la marchandise chargée s'éleva à 929.500 tonnes, la marchandise déchargée, à 545.400 tonnes. En 1946, 1.008.000 tonnes furent chargées et 549.000 tonnes déchargées.

A Jaffa, il y eut, en 1945, au total, 61.000 tonnes chargées et 177.200 déchargées; à Tel-Aviv, 29.100 tonnes chargées et 77.500 tonnes déchargées.

D'autre part, le "Haboker" note particulièrement le rapide développement du port pétrolier de Haïfa, achevé juste après le début des hostilités. Jusqu'en 1943, ce port fut uniquement utilisé pour le chargement de pétrole irakien raffiné en Palestine. Depuis, on s'en est servi également pour décharger des sous-produits de pétrole et du pétrole brut, d'autre origine que l'Irak par le pipe-line n'est pas compris dans le chiffre). Ainsi atteint 4.413.300 tonnes, au lieu de 4.966.600 tonnes en 1945 et 1.373.800 tonnes en 1942. (Le pétrole brut venant de l'Irak par le pipe-line n'est pas compris dans le chiffre).

L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'AGRUMES

L'essor de l'industrie des sous-produits d'agrumes est clairement illustré par des chiffres tout-à-fait récents que Madame Zdenka Samish, M.S., du "Laboratoire pour les sous-produits de fruits et de légumes" de Rehovoth, publie dans les "Palestine Illustrated News". Les premiers débuts de cette industrie, explique l'auteur, remontent à 1930. Au cours de la dernière saison d'avant-guerre, 1938/39, cinq mille tonnes d'agrumes furent converties en sous-produits (c'est-à-dire principalement en confitures, sirops, essences, jus, etc., pour la conservation desquels sont employées des substances chimiques). Puis, durant les trois premières années de guerre, cette industrie décupla sa production. Aujourd'hui, la Palestine vient probablement au troisième rang des pays fabriquant des sous-produits d'oranges; elle n'est dépassée, dans ce domaine, que par les Etats-Unis et l'Espagne. Le nombre de fabriques manufacturant actuellement ce genre de sous-produits y est de 25, dont cinq seulement, il est vrai, utilisent des agrumes à l'exclusion de toute autre matière.

Le type de produits qui sortent de ces entreprises varie considérablement. Dix fabriques produisent des jus concentrés d'oranges. D'autres font spécialement des confitures d'agrumes ou des jus et sirops en conserve, d'autres encore des essences.

La production annuelle de confitures et gelées dépasse actuellement, en Palestine, celle de tout autre sous-produit. Mais les jus et sirops d'agrumes augmentent depuis quelque temps en volume et en importance. Madame Samish est certaine que la production de jus d'agrumes gagnera considérablement en valeur, dans un proche avenir, surtout du fait que la consommation de jus pasteurisés de fruits est en progression constante dans les divers pays du monde. Certains sous-produits d'agrumes, fabriqués en moindres quantités, ont été principalement absorbés, jusqu'ici, par le marché palestinien lui-même. C'est le cas de la pectine, de l'acide citrique, des conserves de pamplemousse en tranches, de pelures marinées, confites ou séchées, ainsi que de l'utilisation de déchets sous la forme d'alcool, de fourrage, etc. La production de pulpe d'agrumes pour la fabrication de confitures est également en progression. Certaines quantités en ont été récemment exportées.

ENTREPRISE ET INITIATIVE PRIVEES

"C'est principalement grâce à l'entreprise et à l'initiative privées que cette industrie a pu se développer à ce point", continue Mme. Samish; "mais elle a joui aussi du soutien de l'Agence Juive et de ses diverses institutions. Ainsi quelques-uns de ses problèmes les plus urgents sont étudiés dans un laboratoire de recherches dont l'Agence Juive assure l'entretien à sa station expérimentale d'agriculture de Rehovoth; entre autres, on y analyse systématiquement, pendant la saison actuelle, la composition chimique de l'orange dite "shamouti". Ce laboratoire a introduit sur le marché des comprimés spéciaux d'essences d'agrumes et a développé récemment un produit d'agrumes déshydratés que l'on fabrique maintenant sur une échelle industrielle et qui pourrait fournir de nouveaux débouchés aux sous-produits d'agrumes palestiniens, car ces essences ne constituent pas seulement une matière première intéressante pour la fabrication de confitures, mais sont aussi fort riches en vitamines et en calories." E.G.

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL. 52187 - LE CAIRE

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Syrie

LES GRANDS PROJETS D'URBANISME ET DE RELEVEMENT ECONOMIQUE

L'adduction des eaux de l'Euphrate — Le port de Lattaquieh — Une voie ferrée Syrie-Irak

Dans une récente déclaration à la presse de Damas, le secrétaire général du Ministère des Travaux Publics a fait l'exposé suivant:

L'Euphrate à Alep

"La réalisation de ce projet, qui coûtera quelque 25 millions de livres, se fera en deux étapes. La première consistera à fournir 25.000 mètres cubes d'eau par jour, la seconde doit porter cette quantité à 50.000 mètres cubes. Les canalisations devant amener l'eau de l'Euphrate à la région d'Alep couvriront une distance de 82 kilomètres.

"Les travaux comprendront notamment le percement d'un canal long de 85 kms., la construction d'immenses réservoirs sur l'Euphrate, l'installation de turbines d'une puissance de 340 chevaux-vapeur, l'aménagement d'un réseau de canaux au terminus en vue de distribuer l'eau à toute la région d'Alep.

"Les travaux préliminaires commenceront au début de l'année prochaine et la réalisation de ce projet ne prendrait pas plus de deux ans.

Le port de Lattaquieh

"Nous sommes particulièrement préoccupés par l'aménagement d'un port international syrien sur la côte méditerranéenne, devant canaliser le commerce extérieur du pays et servir de base à la flotte nationale. Un tel projet est destiné à assurer à la Syrie sa complète indépendance économique, tout en apportant des rentrées substantielles au Trésor.

"Les premiers travaux ont commencé à cet effet au port de Lattaquieh. La réalisation de ce projet coûterait à l'Etat à 35 millions de livres.

Une voie ferrée avec l'Irak

"C'est là un projet indispensable à l'aménagement du port de Lattaquieh. Une voie ferrée avec l'Irak assurerait à la Syrie une prospérité économique sans précédent et ferait de notre pays une station de transit idéale pour le commerce extérieur de l'Irak, de l'Iran et des Indes.

"La construction d'une telle voie coûterait quelque 35 à 40 millions de livres et serait entreprise aux frais communs des deux pays.

Liban

L'EXPORTATION DES AGRUMES EN FRANCE

La commission chargée de répartir le quota des exportations libanaises de citrons et d'oranges à l'étranger et plus particulièrement en France, a adressé un état détaillé de ses travaux au Ministre de l'Agriculture auquel reviendra la décision finale en cette matière.

La grande majorité des producteurs et exportateurs d'agrumes désirent être payés, en contre-partie de leurs fruits, en produits manufacturés que la France et les autres pays d'Europe sont en mesure de leur fournir.

LES GRANDS TRAVAUX D'ADDUCTION ET D'IRRIGATION

Selon un rapport officiel, 15.866.870 L.L. ont été affectées par le Gouvernement durant la période 1944-1947 à divers travaux d'adduction des eaux inscrits au budget extraordinaire des Travaux Publics. Ajoutée aux crédits prévus dans le même but au budget ordinaire, cette somme atteint le chiffre de 18.690.870 livres pour la période sous revue.

Le rapport constate que le Liban compte 530.000 hectares de sol arable dont la moitié est actuellement exploitée, 210.000 hectares de rochers et 280.000 hectares de terrains montagneux pouvant servir au reboisement.

Les travaux d'adduction des eaux exécutés, ou en voie d'exécution, sont ceux du Litani, dans la Békaa, du Bared et du Nahr El-Kébir dans l'Akkar de Nahr El-Joz dans la région de Batroun, du Kasmieh à Saida et à Tyr; et du Yammouneh à Baalbeck.

LA RECOLTE ET LA CONSOMMATION DU RIZ

Selon un rapport officiel du Ministère de l'Agriculture, le Liban produit annuellement près de 750 tonnes de riz.

Les besoins du pays en cette denrée sont de l'ordre de 13.000 tonnes par an.

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU CAIRE

Le gouvernement libanais vient d'être officiellement informé par le Chargé d'Affaires du Liban en Egypte que le délai pour l'inscription des demandes de participation à l'exposition industrielle et agricole qui se tiendra en hiver prochain au Caire, a expiré le 30 septembre.

LA PRODUCTION DU CIMENT NATIONAL

La crise du ciment qui avait paralysé un moment donné de nombreuses industries du bâtiment a perdu de son acuité. L'augmentation de la production de la Cimenterie de Chekka, soit près de 275 tonnes par jour, au lieu de 150 précédemment, ainsi que certains arrivages de l'étranger (1.000 tonnes de ciment yougoslave et belge) ont contribué à cette légère amélioration. Il s'agit toujours là d'ailleurs d'une situation provisoire, en attendant l'arrivée des importantes quantités commandées de l'étranger et le retour à un rendement maximum à l'usine de Chekka.

LA FUSION DE LA SOCIETE "KARNAK" AVEC LE "FARJALLAH TRAVEL BUREAU"

Nous apprenons que la Société de tourisme "KARNAK" vient d'acquiescer les intérêts de la Maison "Farjallah Travel Bureau".

La production de cette entreprise demeure entièrement réservée au marché libanais pas une tonne, nous a-t-on assuré, n'est expédiée en Syrie. L'établissement sur le contrôle gouvernemental sur le commerce du ciment a d'autre part éliminé tout le trafic qui s'effectuait clandestinement vers la Syrie.

24 MILLIONS DE LIVRES POUR L'ESTIVAGE

Le Gouvernement a décidé l'octroi d'un crédit de 24 millions de livres à la nouvelle Direction de l'Estivage et du Tourisme pour la construction de grands hôtels dans les principaux centres de villégiature, l'embellissement des sites, l'aménagement des monuments historiques, l'amélioration des conditions sanitaires des villages.

Ce projet a été déposé sur le bureau de la Chambre des Députés pour vote et approbation.

LE DERNIER LOT DES DEVICES RARES POUR 1947

Selon des milieux renseignés, un dernier lot de devises rares, soit 4.500.000 dollars constituant la quote-part de la Syrie et du Liban pour le 4ème trimestre de 1947, sera mis à la disposition des Gouvernements des deux pays au cours du mois d'Octobre.

La commission libano-syrienne chargée de la répartition des devises rares a tenu dernièrement une réunion à Damas afin de fixer les modalités de distribution de ce lot entre les commerçants des deux pays. On sait que d'après le régime de distribution en vigueur, la Syrie recevra 56% des devises et le Liban 44%.

La part du Liban pour le dernier trimestre de l'année en cours serait donc de 1.440.000 dollars.

Avec ce nouvel apport de devises rares, les autorités envisageraient pour bientôt la reprise de leur distribution aux commerçants et importateurs. Jusqu'à présent les allocations de devises sont strictement limitées aux importations de blé et de farine.

CAIRO MOTOR MARKET

Agents in Egypt.

For

ŠKODA TATRA JAWA

13 et 15 Rue Dubreh

Tél. 47985

LES INTÉRÊTS BELGES EN EGYPTE

Cette appellation courante sert à désigner l'ensemble des intérêts d'origine belge que l'Egypte moderne s'est désormais assimilés. Ceux-ci sont représentés par des activités économiques diverses faisant aujourd'hui partie intégrante de la structure économique de l'Egypte. Car on ne saurait, à notre époque, concevoir la vie économique de ce pays s'il fallait faire abstraction des entreprises que ces activités ont créées en collaboration étroite avec les éléments purement égyptiens.

Dans cette Revue en particulier, on s'est toujours appliqué à considérer l'économie nationale sous tous ses aspects, y compris celui de l'apport étranger, lui-même si bien illustré par l'exemple belge.

Ce dernier nous semble en effet particulièrement intéressant parce qu'il est très représentatif de l'effort commun national et étranger qui a fait de l'Egypte ce qu'elle est aujourd'hui.

Ici, il faut s'expliquer. S'il fallait faire entrer l'Egypte dans une des classifications chères à certains économistes, il faudrait dire que c'est un pays à structure semi-capitaliste. Ce qui revient à dire que ses richesses en main-d'oeuvre et en matières premières auraient besoin des capitaux étrangers pour devenir économiquement productives. Le danger d'une telle situation n'a pas besoin de commentaire.

Or, il s'avère que l'Egypte a échappé d'une manière générale au sort des régions du monde similairement cataloguées. Les facultés d'assimilation de ses habitants, la nature de ses richesses, sa situation géographique ont fait que les apports étrangers qui se sont présentés n'ont pas servi à l'exploitation égoïste du pays en faveur de l'étranger. C'est pourquoi, pour nous en tenir à la Belgique, il est juste de définir "les intérêts belges en Egypte" comme une expression commode pour désigner la participation constructive des techniciens, des hommes d'affaire et des capitaux d'origine belge à la vie économique égyptienne.

Au cours d'un entretien récent, M. Houtman, Chargé d'Affaires Belge en Egypte, nous avait expliqué dans quel climat cette collaboration s'est faite. Ses compatriotes ont été des sortes de pionniers qui, ayant tracé la voie à suivre en courant les risques de l'entreprise, en sont venus naturellement, graduellement à céder le pas à de fortes personnalités égyptiennes, à des capitaux égyptiens, à des employés égyptiens dans tous les échelons de leur administration, à la main-d'oeuvre égyptienne jusqu'à devenir, aujourd'hui, nettement minoritaires dans les institutions qu'ils ont fondées. Maintenant l'oeuvre commune est parfaite.

Si l'on passe en revue les diverses entreprises dénommées belges en Egypte, on s'aperçoit non seulement qu'il s'agit presque dans tous les cas de sociétés de droit égyptien, mais qu'on se trouve en présence de participation de capi-

taux et de techniciens belges travaillant sous le signe d'une étroite et confiante collaboration. Et cela bien avant qu'il ne fut question d'égyptianisation des sociétés.

Il est intéressant de remarquer que les grandes entreprises belges d'Egypte sont financées par des groupements importants. Ces derniers contrôlent eux-mêmes une partie de l'économie belge. Ce sont des institutions de crédit mondialement connues et respectées qui se sont caractérisées par la largeur de vue de leur politique.

En premier lieu, citons l'Electrorail. C'est une holding qui contrôle la Société d'Héliopolis, l'African-Entreprise and Development Co., la Société Egyptienne d'Electricité. Est-il nécessaire de rappeler ici l'oeuvre magnifique que "les trois barons belges", le financier Empain, l'architecte Jaspard et le constructeur Rolin ont réalisée en Egypte? Transformer en une ville complète un désert aride; modifier d'une manière définitive la face du plus grand Caire, c'est certainement avoir fait une oeuvre nationale égyptienne. Mais cela a été exécuté sous le signe d'une collaboration de tous les instants qui est devenue chaque année plus intense. Rappelons qu'en 1911, six ans après la fondation d'Héliopolis, après que la période d'incertitude fût passée, période au cours de laquelle les fondateurs ont risqué leur fortune et leur réputation, le premier appel a été adressé à l'élément purement égyptien. En sollicitant un prêt de L.Eg. 400.000 du Crédit Foncier Egyptien et en s'engageant à faire participer le Gouvernement Egyptien à ses profits sur les ventes de terrains, la Compagnie d'Héliopolis se nationalisait. Aujourd'hui, les capitaux égyptiens investis sont importants, il en est de même des administrateurs, des employés de toute catégorie et des ouvriers égyptiens. Avant la nouvelle loi récente sur les sociétés anonymes, Héliopolis avait déjà dépassé le pourcentage d'Egyptiens exigé dorénavant par la législation.

Un autre aspect, à notre sens aussi important et aussi intéressant des activités de la compagnie d'Héliopolis, c'est qu'une vingtaine d'oeuvres, d'associations, d'institutions sociales et de bienfaisances sont largement et constamment subventionnées par elle. On peut dire qu'il y a là un exemple à méditer et à louer.

L'African Entreprise and Development Co. a été fondée en 1926 avec un capital de L.Eg. 426.000. On sait que l'Héliopolis Palace Hotel et l'Héliopolis House lui appartiennent. Ces deux établissements ont énormément contribué à la réussite d'Héliopolis. Mais du fait que l'African Entreprise possède des intérêts similaires dans le Kiwu et en Afrique du Sud, son rôle en Egypte n'est pas terminé. Cette entreprise s'intéresse éminemment aux lignes aériennes civiles et personne n'ignore quel rôle de premier plan l'Egypte est appelée à jouer dans ce domaine.

Quant à la Société Egyptienne d'Electricité, au capital de L.Eg. 400.000, on lui doit le Métro d'Héliopolis et les tramways du Caire. Tout récemment, se conformant au dynamisme des entreprises belges d'Egypte, elle a édifié à Choubrah une grande central électrique modèle qui doit alimenter ces deux réseaux.

Certains ont déploré le type archaïque des tramways qui desservent la ville du Caire. On en a fait grief à la Société exploitante en ignorant que personne plus que ses dirigeants ne déplore l'état de chose actuel. L'effort belge aurait-il échoué dans cette affaire ? En réalité il s'agit là d'un plus grand problème que celui du caractère vétuste de nos trams. C'est toute la question des voies de communication et de la concurrence organisée de la route et du rail qu'il faudrait examiner. Il serait facile de vérifier que les tarifs pratiqués dans les transports en tramways ne sont pas rentables à l'heure actuelle. Une foule de compagnies d'autobus font une concurrence sérieuse à la Compagnie sans que l'une ou les autres n'en tire des profits. Une révision de la situation permettrait seule de concilier les intérêts en présence en rationalisant les transports en commun dans la ville du Caire; ce qui permettrait alors à la Compagnie des Trams d'envisager sérieusement le renouvellement de son matériel. Il faut ajouter que la Compagnie contrôlée par une deuxième holding belge, l'Electrobel.

Un des plus importants instituts bancaires de Belgique, la Banque de la Sté. Générale est en étroit rapport avec la Banque Belge et Internationale d'Egypte. On peut dire sans exagération que celle-ci se classe parmi les principales banques commerciales que nous ayons ici. Elle s'est depuis longtemps spécialisée dans le crédit documentaire. Elle possède des administrateurs éminents. La sagesse de sa politique lui vaut l'honneur d'être consultée par le Gouvernement égyptien. Il serait trop long de faire ressortir toutes les activités se rattachant à la Banque Belge et Internationale. En fait, elles sont en général d'intérêt national égyptien.

Le caractère organisé et systématique du financement des plus grandes entreprises belges d'Egypte est à relever, surtout si l'on songe comment les investissements belges ont su fusionner avec les capitaux égyptiens. Et l'on se surprend à songer à l'utilité qu'il y aurait à multiplier les occasions de collaboration. Du moment que le capital belge de l'Electrorail, de l'Electrobel, de la Banque de la Société Générale, de la Banque de Bruxelles a fait ses preuves en Egypte, a créé et maintenu des traditions de collaboration, on ne voit pas pourquoi on ne chercherait pas à faire appel à ce même capital, maintenant que l'Egypte désire contracter quelques emprunts productifs qui lui permettraient de réaliser des plans de grande envergure. Evidemment, il y a l'Import-Export Bank des Etats-Unis, il y a le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale... Elles sont d'envergure. Mais qui pourrait dire à l'avance quel sera l'effet définitif de leurs investissements en Egypte.

Car il faut se souvenir que les Belges sont depuis longtemps parmi les principaux fournisseurs de l'Egypte, notamment en fers, et aciers, produits chimiques, verres à vitre, etc.

Parlant de la collaboration commerciale égypto-belge M. de Cunchy, chef du Cabinet du Ministre belge du Commerce Extérieur nous avait déclaré, à Bruxelles, en juin dernier :

"Notre désir est de moins dépendre de l'économie de nos voisins et de développer nos relations avec les pays plus lointains, tel l'Egypte. Nous voulons acheter plus de coton, de riz, d'oignons. Notre marché est libre; venez donc nous vendre ce que vous désirez. Ne connaissant pas de pénurie de devises, nous sommes là pour accueillir vos produits et vous offrir les nôtres."

Que ce soit du point de vue commercial aussi bien que du point de vue des entreprises d'intérêt public ou industriel, les principales entreprises belges en Egypte — et les affaires belges moins importantes travaillent dans le même sens — les activités belges d'Egypte sont devenues un élément de l'économie nationale égyptienne qui a donné des preuves évidentes d'utilité et qui contient par conséquent des promesses intéressantes pour l'avenir.

RENE DEBONO

THE NATIONAL METAL INDUSTRIES

(Société Anonyme Egyptienne)

CONSTITUTION: Par décret Royal du 27 Juin 1946.

DUREE: 25 années.

SIEGE SOCIAL: 34, Rue Malika Farida.

OBJET: La Société a pour objet la création d'une industrie lourde en Egypte pour produire et travailler le fer et l'acier, ainsi que le commerce, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de ces produits. La Société pourra également entreprendre de produire, de travailler les métaux non ferreux, ainsi que de faire le commerce, l'importation et l'exportation de ces métaux. Elle pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque directement ou indirectement à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les représenter, les acquérir ou les annexer. Elle pourra fonder ou participer à la fondation d'entreprises subsidiaires en Egypte et à l'étranger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: S.E. Sir Hassan Sadek Pacha, K.B.E.; Vice-Président: Mr. Carl L. Burckhardt; Administrateur-Délégué: Directeur Général: Mr. Gustave Bauerle; Administrateurs: S.E. Hussein Sabry Pacha, K.B.E., S.E. Mustafa El Sadek Pacha, Mr. le Comte Aziz de Saab, Mr. Georges Diab, Maître Charles de Chédid, S.E. El Lewa Georges Naidrett-Jays Pacha, O.B.E., Brigadier Général Frederic W. Bewsher, C.B.E., Mr. Rodolphe Bless, Mr. Richard Hessler.

CENSEUR: Mr. Fouad Saouaf.

AVOCAT CONSEIL: Maître Charles de Chédid.

DIRECTEUR TECHNIQUE: Dr. Ing. Frantisek Siebel.

EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier-31 Décembre.

DROIT DE VOTE: Tout actionnaire aura autant de voix dans les assemblées générales qu'il possède de fois cinq actions.

CAPITAL SOCIAL: L.Eg. 250.000 représenté par 62500 actions de L.Eg. 4.- chacune.

ACTIVITES EN COURS — USINES ET INSTALLATIONS

Un terrain d'une superficie de 38 feddans a été choisi dans les environs d'Abou-Zabal pour la construction de l'usine. Située le long du Canal Ismailia, et à proximité des voies ferrées de l'Egyptian State Railways et de la Delta Light Railways, cet emplacement a été choisi judicieusement pour le transport de la marchandise à recevoir et à livrer. Ces installations comprennent des habitations ouvrières, habitations pour employés, hall de coulée, chateau d'eau, bureaux etc... Les constructions (maçonneries) ont été achevées, et les machines importées de Belgique arriveront bientôt. Le travail proprement dit commencera au début de l'année prochaine.

PRODUCTION: Le travail de l'usine consistera pour commencer à récupérer des déchets métalliques et vieilles ferrailles qui, réduits en lingots, seront par la suite laminés pour l'obtention de charpentes métalliques, de fers ronds, etc... Le prix de revient de la tonne de fers ronds sera vraisemblablement très inférieure au prix actuel de la tonne de fer. Malheureusement le rendement du début ne sera pas suffisant pour répondre à toutes les demandes en fer du pays.

INSCRIPTION A LA COTE OFFICIELLE DE LA BOURSE DES VALEURS

La société ayant rempli toutes les conditions requises pour être inscrite à la cote officielle de la Bourse des Valeurs, les actions de la Société pourront être échangées à la corbeille aussitôt que les documents justificatifs seront soumis à la Commission de la Bourse aux fins d'autorisation.

CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION DU FISC

La "Revue d'Egypte Economique et Financière" est heureuse de pouvoir désormais publier au fur et à mesure de leur parution les circulaires administratives intéressant les contribuables et l'ensemble de ses lecteurs. Suivez cette rubrique.

CIRCULAIRE No. 32 "BENEFICES EXCEPTIONNELS"

L'art. 7 alinéa 1er de la loi No. 40 de 1941 autorise les contribuables à déduire du bénéfice exceptionnel, uniquement aux fins de l'application de l'impôt spécial, les sommes affectées à la constitution d'un fonds de réserve spécial destiné à couvrir une dépréciation éventuelle dans les prix. La circulaire No. 25 "Bénéfices exceptionnels" est venue, conformément au texte précédent, édicter de ne pas comprendre ces réserves parmi celles rentrant dans le capital effectif exploité.

Or, il est apparu à l'administration que ces réserves si elles ne sont pas retenues, sans exploitation aucune, doivent être régies par la qualification des réserves visées par l'art. 2 de la loi sur l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels et devront par voie de conséquence être comprises dans le capital effectif exploité. C'est ce qu'a porté l'administration à revenir sur sa circulaire No. 25 précitée.

Il est cependant à relever que le critérium qui sera pris en considération pour pouvoir qualifier ces réserves et les adjoindre au capital sera toujours celui qui déterminera leur source. Si elles résultent de bénéfices nets et réels de l'établissement, de telle manière qu'ils auraient pu être répartis ou appropriés par l'intéressé, elles seront ajoutées au capital. C'est d'ailleurs le cas des réserves constituées pour couvrir une dépréciation dans les prix puisque indubitablement ils ne l'ont été que sur une partie du bénéfice, pour faire face à une perte éventuelle qui proviendrait d'une dépréciation de marchandises acquises à partir du 1er janvier 1940.

D'autre part, la propriété de ces réserves à l'Établissement encore indiscutable, car le droit de l'administration ne se précise par rapport à elles qu'autant qu'elles n'auront pas servi à l'objet pour lequel elles avaient été constituées, et ce après l'expiration de douze mois à partir de la date de l'abrogation de l'impôt spécial. Et ce n'est qu'à ce moment seulement que le droit du Trésor prend naissance aux fins de percevoir l'impôt sur ces réserves mais en prenant pour base qu'elles doivent repasser dans les bénéfices soumis à l'impôt.

C'est pourquoi il faudra appliquer ce qui précède à toutes les années fiscales, et faire les régularisations et redressements en résultant mais en prenant en considération l'art. 97 alinéa 2 de la loi No. 12 de 1939. — 18 Juin 1947.

LETRE CIRCULAIRE No. 33 "BENEFICES EXCEPTIONNELS"

L'administration reçoit souvent des demandes tendant à réviser la base de comparaison choisie et précédemment prise en conformité des règles édictées par la loi No. 60 de 1941 et des décisions et arrêtés ministériels promulgués à ce sujet. Et comme le choix prévu aux articles 2 et 3 alinéa 1 de la dite loi est légalement régulier si le contribuable possède une comptabilité régulière et a présenté à l'administration sa déclaration déterminant son choix, dans les délais et en conformité des règles prévues par l'arrêté ministériel No. 22 de 1942; et comme le choix fait en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la dite loi est également légalement régulier, même si le contribuable ne possède pas de comptabilité régulière, pourvu qu'il ait notifié son choix à l'administration en conformité de l'arrêté ministériel No. 32 de l'année 1944, aussi l'administration attire l'attention sur le fait d'observer ce qui suit:

1. — Si le contribuable à la comptabilité régulière a fait usage de son droit au choix, il n'aura en aucun cas la faculté de revenir sur ce choix, au cas où l'administration aura introduit des modifications comptables dans les bénéfices ou dans le capital. Le fait de revenir sur son choix alors même qu'il serait équitable, n'est cependant pas permis par la loi, puisque les délais prévus pour la détermination du choix ont expiré en ce qui se rapporte à cette catégorie de contribuables.

Néanmoins, au cas où après l'examen de la comptabilité, cette dernière n'est pas prise en considération, le contribuable passera à la catégorie de ceux qui n'ont pas une comptabilité régulière et il devra en être avisé par la délégation afin qu'il puisse envisager sa nouvelle situation, selon son propre intérêt. Aussi les délais lui sont rouverts conformément à l'arrêté ministériel No. 32 de 1944, afin qu'il puisse à nouveau faire sa déclaration déterminant son choix.

2. — Si le choix du contribuable est soumis aux modifications faites par l'administration dans sa comptabilité, du fait qu'il aura avisé cette administration du choix du pourcentage ou du bénéfice d'une année choisie dans les années de comparaison et du fait qu'il se sera réservé le droit de déterminer ce choix par rapport au résultat donné par l'examen du capital ou du bénéfice de l'année de comparaison choisie, ce procédé est légalement nul. Son bénéfice exceptionnel devra alors être calculé en base du pourcentage moyen conformément à l'art. 3 alinéa 3 de la loi No. 60 de

1941, si les délais pour lui permettre de faire le choix sont déjà expirés. — 22 Juillet 1947.

CIRCULAIRE No. 213

La loi No. 110 de 1944, modifiée par le décret-loi No. 128 de 1946 relative à la lutte contre l'ignorance et à la propagation de l'instruction populaire, oblige à l'art. 10 les patrons des maisons de commerce et des industries employant ordinairement trente ouvriers au moins, à créer à leurs propres frais des centres d'études pour enrayer l'ignorance existant parmi leurs ouvriers. Au cas où les patrons n'auront pas exécuté leurs obligations de ce fait, c'est le ministère de l'Instruction Publique qui se chargera aux frais des dits patrons, de donner l'enseignement nécessaire à leurs ouvriers, mais à la condition que ces frais ne dépassent pas les 3 o/o de la totalité des impôts annuellement payés par eux et qu'ils ne soient pas exigibles pour une durée de plus de quatre années.

L'administration a donc convenu avec le ministère de l'Instruction Publique, sur le système de perception des frais des sections de la lutte contre l'ignorance. Ce système est le suivant :

Primo. — Faire l'inventaire des maisons commerciales et industrielles employant ordinairement trente ouvriers ou plus.

C'est l'administration du travail au ministère des Questions Sociales qui a été chargée de faire cet inventaire, par le ministère de l'Instruction Publique.

Secundo. — L'option dans la manière de la création des centres d'enseignement.

Quand l'administration du Travail aura terminé de faire l'inventaire précité à l'alinéa précédent, elle le soumettra à l'organisme constitué à la mouddirieh ou au gouvernorat pour la lutte contre l'ignorance. C'est cet organisme qui devra se mettre en contact avec les patrons de maisons commerciales et industrielles, pour leur permettre d'opter entre l'obligation de créer à leurs propres frais les centres nécessaires ou celle d'accepter à payer les 3 o/o de la totalité des impôts annuels qu'ils réglent contre le devoir par le ministère de l'Instruction Publique de pourvoir

(Lire la suite en page 16)

Assurances sur la vie

L'UNION-VIE

LE CAIRE: 7, Rue Fouad 1er
ALEXANDRIE: 2, Rue Debbané

UNE REEVALUATION DE L'OR ?

par FERNAND BAUDHUIN

professeur à l'Université de Louvain

MALGRE le démenti que lui a donné aussitôt la Trésorerie américaine, l'information d'il y a dix jours annonçant une réévaluation de l'or a montré que cette idée avait gagné du terrain dans les milieux officiels anglais et même américains. Nous serions profondément étonnés si l'on n'en reparlait pas à plus ou moins bref délai.

Il s'agit donc d'une décision qui porterait de 35 à 50 dollars le prix de l'once de 31 grammes d'or. La parité métallique de ce dernier serait donc ainsi réduite de 30%, et le prix de l'or exprimé en dollars serait relevé de 43%. On peut admettre que ce geste serait imité par la plus grande partie des nations du monde, sinon par la généralité de celles-ci.

Le motif invoqué dans les dépêches faisant écho à cette tendance était en rapport avec les études qui se poursuivent au sujet du plan Marshall. On déclarait qu'en relevant le prix de l'or, on viendrait en aide aux nations qui sont actuellement occupées à réaliser leur encaisse; ces nations obtiendraient un plus grand nombre de dollars par tonne de métal aliéné, ce qui leur permettrait d'atteindre le moment où le plan Marshall serait mis en vigueur. Ainsi qu'on le voit, le motif donné se réfère à une situation plus ou moins accidentelle, et la réévaluation de l'or n'aurait que l'aspect d'un expédient adopté dans le cadre des mesures destinées à soulager les nations d'Europe et à rendre leur restauration moins pénible.

S'il ne s'agissait que de cela, on pourrait se demander si une telle politique mérite d'être regardée comme raisonnable. Doit-on, en vue d'une action momentanée, apporter une modification aussi profonde dans le régime monétaire mondial, et ne vaudrait-il pas mieux accorder aux pays en question un crédit destiné à leur faire passer cette période transitoire?

Mais, en réalité, il y a bien autre chose au fond du mouvement qui s'est dessiné dans le monde entier en faveur d'une réévaluation de l'or.

Tout d'abord, chacun sait que le sort de l'industrie aurifère est devenu extrêmement ingrat. Les mines continuent à vendre leur production au coefficient 1 par rapport à l'avant-guerre, alors que leurs prix de revient sont entre les coefficients 1,5 et 2. Ceci se traduit non seulement par une diminution des bénéfices, mais également par une chute de la production mondiale, revenue de 1,382 millions de dollars en 1939 à 963 millions de dollars en 1946, avec des perspectives de baisse nouvelle en 1947. Il est bien connu que l'avenir du monde n'est nullement indifférent à une baisse profonde et prolongée de la production aurifère; nous retrouverions ici les préoccupations du Comité de l'Or qui s'est réuni en 1930, à l'initiative de la Société des Nations.

Le problème, cependant, est encore plus grave que ne le suggère la diminution de la production aurifère. Ses données essentielles résident en un rapport extrêmement simple: le prix de l'or est au coefficient 1, alors que celui des marchandises va vers le coefficient 2. Aux Etats-Unis, par exemple, les prix de gros sont à l'indice 196. Sans avoir le fétichisme des relations ayant existé précédemment, ni de la théorie quantitative, personne ne peut raisonnablement penser qu'un tel écart puisse indéfiniment se maintenir. On doit, au contraire, tenir comme certain que tôt ou tard apparaîtra une tendance irrésistible à la convergence de ces deux courbes.

Plus crûment posé, le problème se présente comme suit: ou bien le prix des marchandises baissera notablement, ou bien le prix de l'or sera relevé. Nous n'avons pas le choix entre ces deux solutions, à moins de les employer concurremment.

Faut-il souhaiter une baisse des prix qui ramènerait ceux-ci non loin de leur niveau de 1939? Cette politique a été celle du premier après-guerre, et elle est à l'origine de la gravité exceptionnelle qu'a revêtue la crise économique de 1929-1935. Elle n'a été vaincue que lorsque les pays dirigeants se sont résignés, sous la pression des circonstances, à rajuster la parité de leur monnaie. L'expérience a montré que si une baisse modérée des prix doit être regardée comme un assainissement, une baisse profonde dégénère fatalement en catastrophe. Nous serions insensés de ne pas tenir compte de ce grand enseignement de l'histoire de l'entre-deux-guerres.

Cela ne veut certes pas dire qu'il faille purement et simplement remonter le prix de l'or exactement au niveau moyen atteint par le prix des marchandises. Ce serait à la fois inutile et dangereux. Il convient de se borner à placer le prix de l'or à peu près au niveau que l'on considère comme pouvant être retrouvé par le prix des marchandises. En portant le prix de l'or

de 35 à 50 dollars l'once, on opte pour une solution assez conservatrice et assez optimiste quant au mouvement général des prix. On doit, en effet, considérer comme exclu que ceux-ci puissent revenir à un point qui ramène à moins de 43% leur hausse par rapport à 1939.

Quelles seraient les conséquences d'une réévaluation de l'or? Elles demeureraient extrêmement limitées, et pour tout dire elles ne seraient perçues que par les techniciens. Il n'y a aucune raison pour que les prix intérieurs et le coût de la vie en soient affectés. On doit observer qu'elle constituerait simplement une adaptation, imparfaite du reste, du prix de l'or à celui des marchandises. Le seul effet pratique serait d'amener les instituts d'émission à revaluer leur encaisse, et à créditer l'Etat ou l'organisme désigné par celui-ci, de l'excédent d'actif apparu à cette occasion.

On admettra que la réévaluation de l'or, au point de vue de ce qui intéresse le grand public, ne peut avoir qu'une conséquence: elle implique la renonciation à l'espoir de voir les prix revenir à leur niveau de 1939. Mais pour tout homme respectueux des réalités, cet espoir est purement illusoire; au surplus, en supposant qu'il puisse être réalisé dans une notable partie, il déclencherait une crise économique et des troubles dans le crédit public et privé, à une échelle qui ferait abandonner cette politique, non sans que celle-ci ait causé beaucoup de dommages.

Une réévaluation raisonnable de l'or constitue donc une précaution contre le retour d'une crise économique dans le genre de celle qui a affligé l'entre-deux-guerres. Elle ne comporte que la renonciation à des illusions. Quant aux conséquences immédiates, elles seraient largement favorables pour l'industrie aurifère et pour les pays obligés en ce moment de réaliser leur or.

À ce sujet, on doit souligner que la France et l'Angleterre subissent un énorme préjudice en raison du maintien de l'ancienne parité de l'or. Tous les produits qu'elles importent sont payés au coefficient 2, alors que la réserve métallique qu'elles mobilisent et qu'elles abandonnent à leurs créanciers n'est comptée qu'au coefficient 1. C'est là un jeu de dupe, d'autant plus que personne ne peut se faire d'illusion sur la possibilité de maintenir indéfiniment le prix actuel de l'or.

(“LE FIGARO”)



LA REPARTITION DE L'OR

ET DES DOLLARS DANS LE MONDE

Au moment où les questions monétaires et celles de l'or sont à l'ordre du jour, une récapitulation comme celle que nous propose M. René Servoise dans le "Monde" est intéressante à relever

L'examen de la répartition de l'or dans le monde apporte des surprises. La Banque fédérale de réserve de New-York vient de procéder à une enquête dans ce domaine: elle estime les avoirs en or et en dollars (disponibilités à court terme) à environ 18 milliards de dollars pour l'ensemble du monde — E.U. et U.R.S.S. exceptés. Ce chiffre, où l'or représente les 2/3, est à comparer au total d'avant guerre, 14 milliards, et au total atteint à la fin des hostilités, en août 1945, 20 milliards de dollars. En face de ce chiffre de 18 milliards les Etats-Unis possèdent à eux seuls 21,7 milliards de dollars. Durant la première année d'après guerre les puissances autres que les E.U. ont pu tant mal que bien maintenir leurs réserves, mais depuis janvier 1947 elles ont dû non seulement utiliser leur production d'or, mais également recourir à leurs réserves pour environ 1,5 milliard et à leurs stocks de dollars pour 1 milliard, sans tenir compte des versements faits au Fonds monétaire international.

L'accroissement, puis la diminution des avoirs mondiaux ont été très différents selon les contrées.

L'Europe occidentale (France, Danemark, Belgique, Hollande, Norvège), qui détenait 5,4 milliards avant guerre, a vu ses réserves descendre à 3,2 en août 1946 et ne possédait plus que 2,5 en mars 1947. Parmi les pays les plus touchés se trouve la France, dont les réserves sont passées de 2,6 au moment de la libération à environ 1 milliard fin 1946 (qui présentera le bilan exact et précis des achats français réglés en or et en dollars depuis la libération?) Des pays du Nord-Ouest européen, la Belgique est le seul à avoir vu croître ses réserves, qui sont passées à près de 900 millions.

Les contrées neutres (Suisse, Portugal, Suède, Espagne) ont des avoirs s'élevant à environ 2,5 milliards contre 1 avant la guerre. L'Amérique latine a vu ses réserves passer de 1 à environ 4 milliards, mais ses achats considérables aux Etats-Unis depuis la fin de la guerre ont diminué ses avoirs.

Ces chiffres bruts doivent être commentés. En premier lieu une distinction est à établir entre la somme globale des avoirs et la "pos-

sibilité" de les utiliser. En effet seule une portion de ces réserves est actuellement disponible pour équilibrer éventuellement les balances des comptes. L'autre portion est en partie bloquée comme réserve légale des banques

nationales d'émission et en partie détenue par les particuliers de chaque nation, et enfin une part assez grande des réserves de devises est nécessaire pour les opérations commerciales courantes. D'autre part ces chiffres officiels ne tiennent pas compte des réserves d'or constituées par les particuliers, réserves qui représentent une puissance seulement "potentielle" puisqu'elles ne peuvent être utilisées par les gouvernements. Ces avoirs dissimulés se montent probablement à plusieurs milliards de dollars, mais il est presque impossible de connaître leur répartition à travers le monde.

A l'heure actuelle, pour la première fois depuis la guerre, les exportations américaines décroissent. Le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et même les pays comme la Suisse l'Argentine et le Brésil sont dans la nécessité de réduire leurs achats. Mais la suite de désastres naturels qu'a connus l'Europe occidentale accroît sa demande au moment où les prix américains ne cessent de s'élever (40 0/0 environ des crédits à la Grande-Bretagne auraient été absorbés par l'inflation). Les courants commerciaux sont à ce point bouleversés qu'en une semaine les Etats-Unis exportent vers l'Amérique du Sud autant que leur principal concurrent d'avant guerre, le Royaume-Uni, en trois mois; que seuls trois pays vendent plus aux Etats-Unis qu'ils ne leur achètent: le Chili, la Malaisie et Cuba... La disette d'or et de dollars, comme le déséquilibre mondial qu'elle traduit, est non seulement européenne, mais universelle.

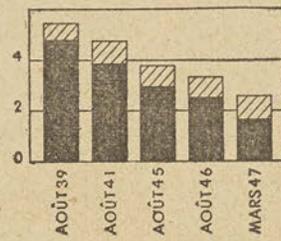
Dans ce cas désespéré certains esprits ont songé à une redistribution de l'or détenu par les Américains, mais cette distribution, selon les milieux gouvernementaux des Etats-Unis, serait plus onéreuse pour les deux parties, que les crédits actuels, sans compter que cet or reviendrait à Fort-Knox au bout de quelques mois. En revanche une autre suggestion plus discrète mais plus tenace, formulée à l'origine par le Canada, est reprise par le Royaume-Uni. Elle consisterait à demander aux Etats-Unis d'accroître le prix d'achat de l'or. Mais les milieux officiels se refusent actuellement à l'envisager, bien que la valeur du dollar ait diminué depuis 1934.

René Servoise.

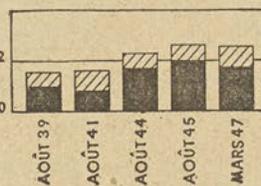
AVOIRS EN OR ET EN DOLLARS EN DEHORS DES U.S.A. ET DE L'U.R.S.S. (milliards de dollars)

■ DOLLARS ■ OR

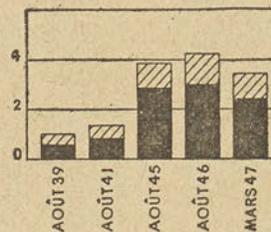
Pays libérés d'Europe occidentale



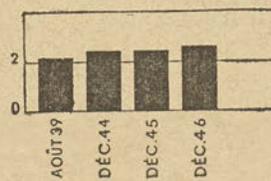
Pays neutres d'Europe



Amérique latine



Royaume-Uni



Dans l'économie grecque

L'EFFORT ACCOMPLI DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

Le redressement économique d'un pays ne peut être réalisé qu'à condition qu'une reconstruction agricole soit possible. En Grèce, où la production agricole est l'un des facteurs économiques les plus importants, un énorme effort a été déployé dans ce sens par le gouvernement qui a mis tout en oeuvre pour redonner au pays son activité d'un temps.

La tâche du Ministère de l'Agriculture était lourde et ardue, car elle avait à faire face à un monde agricole détruit par la guerre, à une population sans feu ni lieu, privée non seulement des instruments aratoires les plus élémentaires, mais même de vêtements.

Un appui matériel fut naturellement demandé aux puissances alliées, mais en attendant que les premiers chargements lui parviennent, le gouvernement procéda à un inventaire du pays tout entier et déploya un tel effort pour l'exploiter rationnellement qu'avant même que l'appui de l'étranger lui fut assuré, les deux tiers environ de la production agricole d'avant guerre étaient atteints.

BLE

Le plus gros effort a naturellement été déployé en faveur du blé, aliment base de la population. Les superficies ensemencées furent étendues et une exploitation plus rationnelle appliquée. Un grand nombre de machines agricoles et d'outils furent importés, en sorte que les paysans purent mener leur bataille du blé avec plus d'efficacité. Les résultats atteints sont très satisfaisants et vont en s'améliorant toujours d'avantage.

COTON

Etant donné le besoin urgent de vêtements pour les classes populaires, un rapide développement de la culture du coton fut jugée comme une nécessité impérieuse. 1.585.000 ocques de coton ayant été tout d'abord assurées, en porta la superficie ensemencée de 300.000 à 520.000 stremmes. En plus des dépôts suffisants de graines de coton qui étaient restés, certaines mesures furent prises pour assurer certaines variétés spécifiques et un stock de 100.000 ocques, qui assureront le prochain ensemencement, a été constitué.

Des mesures ont également été prises pour la protection financière du coton.

C'est ainsi que pour le protéger contre la chute des prix, on accorda aux producteurs des emprunts fictifs de 900 drachmes par ocque. On fixa de plus une prime d'assurance de 7.200 drachmes par ocque pour le coton de moyenne qualité. Ce coton était destiné à être acheté obligatoirement par les industriels.

Parallèlement aux mesures prises pour l'acréage, l'amélioration de la culture et financement de la récolte, des mesures ont également été prises pour le perfectionnement de l'égreuage.

TABAC

De multiples efforts ont été déployés pour la réorganisation de la culture du tabac qui était en complète déconiture du fait de l'occupation. Cette culture étant l'une des principales sources de richesse du pays, des crédits importants ont été ouverts aux producteurs et on leur fournit en même temps de nombreux moyens matériels.

Les stocks de graines ayant été pillés par l'occupant, l'Institut de Drama enseigna une superficie de 163 stremmes dont on a retiré 2.000 kgs de graine qui serviront pour la saison prochaine.

En 1945, pour encourager les producteurs, 29 milliards de drachmes leur furent accordés sous forme de prêts fictifs (la récolte s'était élevée à 15.000.000 d'ocques).

En 1946, 25 milliards ont été accordés jusqu'au mois d'avril et le crédit de 40 milliards fut épuisé au bout de l'année.

Par ces emprunts fictifs les producteurs recurent une aide positive qui améliora considérablement leur situation et les encouragea à persévérer dans leur effort.

CREDIT AGRICOLE

Le financement des récoltes, nécessitait un organisme capable de surveillance, de conseil et d'aide financière. Il est naturel que le Ministère fit tous les efforts possibles pour mettre à

la disposition de la Banque Agricole les capitaux nécessaires pour assurer d'une manière efficace le financement de l'agriculture grecque.

Pour l'année 1945-46, on put disposer ainsi d'une somme de 228.647.000 de drachmes et pour l'année agricole 1946-47, 500.000.000 de drachmes furent alloués, sommes qui, par rapport à la circulation fiduciaire générale n'ont jamais été atteintes par le passé.

En dehors du financement ci-dessus, des montants furent accordés, de temps à autre dans des buts spéciaux, tels que l'aide aux producteurs de tabac, la distribution des engrais, le piquage des plants de vigne américains etc.

Pour assurer une meilleure administration du crédit agricole de la part de la Banque Agricole de Grèce, des mesures légales ont été prises, des remaniements ont également été imposés dans la composition du Conseil d'Administration en sorte que les services chargés du programme d'application et les producteurs intéressés eux-mêmes, puissent être représentés par des membres des organisations coopératives.

REFORME AGRAIRE

Une véritable réforme agraire est entrain d'être étudiée d'autre part. A ce propos, un décret d'une grande importance a été soumis à la chambre des députés concernant: "la redistribution des domaines agricoles". Par ce décret, on mettrait fin au morcellement et à la dispersion de la propriété foncière, cause principale du faible rendement de la terre en Grèce, toute production "industrielle" étant impossible sur des domaines de très faible étendue. Par cette redistribution, des terres seront d'abord accordées pour l'établissement des "sans abri" et ensuite, dans la mesure du possible, suivant les dispositions de la loi, on tâchera de distribuer le reste de façon à éviter au possible les erreurs du passé afin de donner aux paysans la possibilité de procéder à une culture plus intense et plus nationale.

Il a été également possible d'accorder aux cultivateurs sans propriété (et de préférence aux victimes de la guerre) des terrains cultivables appartenant à l'Etat, aux Coopératives, aux Communes, aux Communautés, et aux monastères.

ETENDUES ENSEMENCEES ET CULTIVEES

Tous ces efforts sont parvenus à augmenter efficacement les étendues cultivées. A cet effet on s'est efforcé non seulement de disposer de manière intensive les moyens de culture utilisés par les organisations coopératives et particulières, mais encore, les services mécaniques de culture de l'Etat ont été mis à la disposition des agriculteurs privés de tous moyens ainsi que pour les champs des agriculteurs mobilisés. Ceci permit d'atteindre au maximum du rendement possible.

Voici, un tableau comparatif qui donnera une idée très nette de l'oeuvre réalisée :

	1938	1945	1946
Péloponèse	2.189.608	2.098.443	2.111.138
Grèce Continentale			
et Eubée	2.128.310	1.941.550	2.059.115
Thessalie	1.890.846	1.599.985	2.053.300
Epire	392.793	346.382	313.365
Macédoine	4.339.338	3.398.956	3.607.700
Thrace	1.078.178	894.095	838.650
Cyclades	185.301	131.213	161.640
Iles Ioniennes	75.554	195.710	175.494
Iles de la Mer Egée	319.362	213.640	215.505
Crète	575.369	582.496	548.430
Total:	13.175.359	11.402.470	12.084.358

A noter, que la différence observée entre les années 1938 et 1946 pour les étendues cultivées et ensemencées de blé en Macédoine est due au fait connu d'une inondation d'étendues recouvertes par des travaux hydrauliques, inondation provoquée par la destruction de ces travaux pendant la période de l'occupation.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

CREDITS AMERICAINS A DES FIRMES DE CONSTRUCTIONS MARITIMES ITALIENNES

L'Export-Import Bank des Etats-Unis a annoncé l'octroi d'un crédit de 5.800.000 dollars pour quatre firmes de constructions maritimes en Italie. Ces crédits sont destinés à permettre aux chantiers maritimes d'acheter de l'équipement et du matériel aux Etats-Unis, de payer des commandes à l'étranger et en même temps d'aider à la réparation et la réhabilitation de la marine marchande italienne.

Les crédits ont été accordés dans le cadre des ententes de janvier dernier pour un total de 100 millions de dollars destinés à financer la restauration et l'expansion du commerce extérieur italien.

LE TAUX DE PRODUCTIVITE INDUSTRIELLE A AUGMENTE CETTE ANNEE AUX ETATS-UNIS

La section de productivité du Bureau des Statistiques du Travail des Etats-Unis, tout en étudiant la productivité par industrie et par ouvrier, a découvert des indications montrant que toute la productivité industrielle aux Etats-Unis est susceptible d'une augmentation anormale allant jusqu'à 5 à 10 pour cent pour l'année 1947. Le progrès normal du temps de paix dans la productivité industrielle est d'une moyenne de 3 à 3 1/2 pour cent. L'estimation récemment faite est basée sur une série de facteurs qui ont supprimé les conditions presque chaotiques de la productivité industrielle durant la reconversion de 1946.

CONGRES INTERNATIONAL DU VIN A ISTANBUL

Mercredi s'est ouvert à Istanbul le Congrès International de la vigne, du raisin et du vin, dont c'est la première réunion depuis 1939.

Groupant les représentants de 19 pays, ses travaux, se sont échelonnés sur 5 jours, au cours desquels ont été présentés une centaine de rapports.

La délégation française, la plus importante de toutes, comprend quarante personnes.

LA NOUVELLE LOI SUR LE CONTROLE DES CHANGES EN GRANDE-BRETAGNE

En application de la loi sur le contrôle des changes, il ne sera plus possible, aux étrangers qui ont placé leurs capitaux sur le marché de Londres, d'obtenir le transfert, dans leurs pays, du produit de vente des actions britanniques qu'ils avaient achetées.

Cette décision risque de mettre fin aux placements étrangers en valeurs britanniques en Grande-Bretagne. Ces transferts, qui étaient autorisés jusqu'à présent, ont profité à des spéculateurs, qui ont transféré leurs bénéfices aux Etats-Unis. Dorénavant il est peu probable que les actionnaires étrangers acceptent de maintenir les fonds bloqués pour une période indéterminée en Grande-Bretagne.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUEDE A ATTEINT DES CHIFFRES RECORD EN JUILLET

Le commerce extérieur de la Suède a accusé en juillet un accroissement continu des importations aussi bien que des exportations. Selon les statistiques du Ministère du Commerce de Suède, les importations se sont chiffrées à 520.210.000 couronnes (\$ 144.503.000), soit environ 53 millions de couronnes de plus qu'en juin, tandis que les exportations augmentaient de 23.000.000 de couronnes et se montaient à 318.290.000 cour. (\$ 88.214.000). Ces chiffres sont les plus élevés enregistrés jusqu'ici pendant 1947.

PREVISIONS PESSIMISTES AUX ETATS-UNIS

80% de 3.500 membres d'entreprises bancaires pronostiquent une dépression économique pendant le deuxième trimestre de 1948. Les raisons données sont une diminution des chiffres d'affaires à la hausse des prix, les stocks excessifs, le capital roulant insuffisant, les agitations ouvrières, et surtout les prix élevés.

LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE EN GRANDE-BRETAGNE

Le ministre britannique du travail a annoncé hier que, au 23 Août dernier, 35.689 Polonais étaient employés en Grande-Bretagne. D'autre part, environ 2.800 travailleurs européens volontaires, dont les trois quarts des femmes, sont employés actuellement dans l'industrie textile.

La crise britannique en chiffres

C'est actuellement un débordement de chiffres et de statistiques en Grande-Bretagne. Dans les journaux comme dans les discussions la crise est analysée en chiffres et les moyens d'en sortir également. Et, de fait, rien n'est plus suggestif ni plus éloquent en cette matière qu'une évaluation bien faite.

Les dépenses annuelles de la Grande-Bretagne à l'étranger dépassent actuellement ses recettes de 600 millions de livres, soit 300 milliards de francs.

Le premier objectif est donc d'atteindre l'équilibre des unes et des autres en attaquant le déficit de tous les côtés, c'est-à-dire que d'une part les dépenses seront réduites de 300 millions de livres, dont 200 millions pour les importations, — réductions déjà en cours — et 100 millions pour les dépenses militaires à l'étranger. D'autre part l'augmentation des exportations devra couvrir le déficit restant. On espère obtenir 372 millions de livres d'exportations nouvelles dès le milieu de l'année 1948, ce qui suppose une exportation totale annuelle d'une valeur de 1.500 millions de livres et d'un volume au coefficient 14 par rapport à celui de 1938.

En somme les Anglais font preuve d'un rude optimisme, puisqu'ils espèrent retrouver l'équilibre en neuf mois seulement. Et ce n'est pas tout, car ils espèrent obtenir dès la fin de 1948 un niveau d'exportations tel que les nouvelles réductions opérées récemment sur les importations pourront être supprimées. Ils envisagent même d'atteindre un volume de 175 0/0 par rapport à 1938, volume qui permettrait de retrouver la pleine liberté d'importation.

Et pourtant de nouvelles difficultés apparaissent chaque jour dans l'application de ce nouveau plan d'exportation.

Il faut signaler la gravité de la décision prise par le gouvernement travailliste, qui n'accepte point les termes du nouvel accord — un premier accord avait déjà été repoussé le mois dernier — entre les mineurs et l'Office du charbon. Les mineurs consentaient à accomplir un travail supplémentaire sur la base du volontariat. Ce travail aurait été exécuté soit pendant les jours ouvrables, soit le samedi, suivant les conditions locales. De nouvelles négociations vont donc être nécessaires; elles seront forcément très longues; et pendant ce temps aucun travail supplémentaire ne sera fait, alors que chaque mois qui passe éloigne la Grande-Bretagne des 200 millions de tonnes de charbon qui devaient être extraits en 1947.

Nouvelle difficulté également en matière de main-d'oeuvre. Plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques ont pris la parole cette semaine pour condamner et s'effrayer de l'accroissement des divorces en Angleterre. A cette occasion ils ont signalé le danger que représentait le travail des femmes mariées à l'extérieur et manifesté en conséquence leur défaveur envers la généralisation d'une telle mesure en temps de paix.

L'EQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Mais l'un des plus graves problèmes qu'ont désormais à résoudre les gouvernants britanniques est celui de maintenir l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché intérieur. En effet d'une part le pouvoir nominal d'achat des masses risque d'augmenter avec le paiement des heures supplémentaires, et malgré la lettre qu'a adressée le ministre du Travail aux trade-unions pour les prier de ne point se lancer dans une campagne de hausse des salaires; d'autre part le marché intérieur va se trouver terriblement amaigri en produits acheteables, puisque 200 millions de livres de marchandises importées ont été supprimées et que 300 autres millions de livres de marchandises seront désormais destinés à l'accroissement de l'exportation. Pour éviter l'inflation des mesures draconiennes devront être prises à l'effet de réduire ce pouvoir d'achat. Elles ne peuvent être que dures et dangereuses, puisqu'elles risquent d'enlever aux travailleurs tout désir d'augmenter leur rendement. On ne pourra malgré tout les éviter. La Grande-Bretagne va vers un nouvel accroissement de la taxation et probablement vers la suppression, totale ou partielle, des subventions. Il faut donc s'attendre à une hausse sensible des prix des produits rationnés.

En somme le travailleur anglais sera convié à travailler davantage pour simplement maintenir un niveau de vie fort diminué. Telle est la leçon de la crise. Elle ne vaut pas simplement pour la Grande-Bretagne. — J.S.

TEXTES OFFICIELS

Edition française du J.O. No. 89 du 25 Septembre 1947

Arrêté ministériel No. 394 de 1947 relatif aux Chambres Industrielles en exécution de la Loi No. 73 de 1947

Art. 1. — Aux fins d'application de la Loi No. 73 de 1947 relative aux Chambres Industrielles, il faut pour être considéré comme exerçant des professions manuelles, réunir les conditions suivantes :

- (1) Exercer une profession manuelle pour son propre compte et ne pas dépendre du chef de tout autre travail.
- (2) Se livrer principalement à la vente du produit de son propre travail.
- (3) Exercer seul son travail, cependant, on peut se faire aider par un petit nombre d'ouvriers.

Art. 2. — La demande d'instituer la Chambre Industrielle devra être soumise à l'Administration de l'Industrie au Ministère du commerce et de l'Industrie, accompagnée des documents ci-après :

- (1) Le statut fondamental de la Chambre.
- (2) Le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée constitutive de la Chambre ou le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire si la Chambre existait au moment de l'entrée en vigueur de la Loi No. 73 de 1947.
- (3) Une liste portant les nom, prénom et nationalité des membre sde la Chambre à instituer ainsi que la désignation de l'industrie qu'exerce leur établissement avec indication de son siège et du numéro de son immatriculation au registre de commerce.

Quant aux sociétés, il faut désigner le genre de la société, l'industrie qu'elle exerce, ainsi que son adresse ou sa raison et les nom, prénom et nationalité de son représentant à la Chambre. Celui-ci sera choisi par la société parmi les associés en nom pour les sociétés en nom collectif ou en commandite, ou parmi les fondés de pouvoirs pour les sociétés anonymes, ou parmi les directeurs de l'entreprise en Egypte si le siège social se trouve à l'étranger. De même, il faut désigner le siège général de la société ou de sa succursale principale en Egypte ainsi que le numéro d'immigration au registre de commerce.

- (4) Une liste désignant le nombre des ouvriers qu'emploie chaque membre dans l'industrie ou les industries représentées par la Chambre.

Art. 3. — La déclaration prévue 3 de la Loi No. 73 de 1947 sera soumise à l'Administration de l'Industrie dans la première semaine du mois de janvier de chaque année sur la formule "ad hoc", conformément au modèle joint au présent arrêté.

La déclaration en question devra être écrite clairement sans abréviation, correction, intercalation ou rature et devra être signée par le propriétaire de l'établissement ou son mandataire. Si elle concerne une société, elle doit être signée par son fondé de pouvoir.

Art. 4. — Il sera établi pour chaque industrie ou pour les industries connexes un registre spécial où seront enregistrées les déclarations prévues à l'article précédent. Ces déclarations seront classées dans un registre "ad hoc" pour chaque industrie ou industries connexes.

Art. 5. — La Chambre devra convoquer simultanément l'Administration de l'Industrie et les membres à toute réunion de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration. Une copie de l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Conseil d'Administration, suivant les cas, sera jointe à l'avis de convocation.

De même, la Chambre devra, dans les deux semaines de la réunion, communiquer à la dite administration une copie des décisions qui seront prises à cette réunion.

Art. 6. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel".

13 août 1947.

Modèle d'une déclaration concernant les établissements industriels

1. Dénomination de l'établissement
2. Genre de l'industrie qu'exerce l'établissement

3. Le ou les lieux des ateliers ou usines de l'établissement

4. Le nombre d'ouvriers qu'il a employés pendant l'année écoulée
Son Excellence le Directeur Général
 de l'Administration de l'Industrie,
 Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Je
 En ma qualité
 Ci-haut sont énoncées les désignations prescrites à l'article 3 de la Loi No. 73 de 1947 et je déclare qu'elles sont conformes à la vérité...

Veuillez agréer, Mes hommages les plus respectueux.
 (Signature)

CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION DU FISC

(Suite de la page 11)

lui-même à la création de ces centres et à leurs frais.

Tertio. — Naissance de la compétence de l'administration des Impôts.

C'est seulement dans le second cas, c'est-à-dire quand les contribuables auront opté pour voir le ministère de l'Instruction Publique créer à ses frais les centres nécessaires, que l'organisme chargé de la lutte contre l'ignorance présentera à la direction des impôts du siège de cet organisme, un relevé du nom de ces contribuables. Cette direction chargera alors les délégations compétentes de percevoir pour compte du ministère de l'Instruction Publique conformément à l'art. 10 de la loi, les 30/o des impôts payés par les contribuables précités et ce pour la période des quatre années fixées par la dite loi sur la lutte contre l'ignorance et qui commenceront à courir à partir de la date d'envoi des relevés par l'organisme de la lutte contre l'ignorance à la direction locale des impôts.

C'est pourquoi au cas où vous recevez de l'organisme de la lutte contre l'ignorance de la moudirieh ou du gouvernorat, les relevés susdits, vous devez en aviser les délégations compétentes et les charger de percevoir pour compte du ministère de l'Instruction Publique que les trois pour cent des impôts dus par les dits contribuables, en suivant la même méthode prescrite par l'art. 91 de la loi No. 14 de 1939 et d'affecter une colonne dans les registres pour y passer ces montants. — 2 Septembre 1947.

CIRCULAIRE No. 130

La circulaire No. 95 a révélé que l'impôt des professions non commerciales devient applicable à celle de médecin bactériologique ajoutée à l'art. 72 de la loi, par l'arrêté ministériel No. 66 de 1944, à partir de la date de la promulgation du dit arrêté au Journal Officiel.

Mais antérieurement à cette date, les bénéficiaires du bactériologique doivent être soumis à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels.

L'administration a toujours expliqué les arrêtés ministériels No. 105 de 1940 et No. 20 de 1945, à la lumière de l'opinion précédente.

Or, l'administration est parvenue dernièrement à se fixer sur le fait que les arrêtés ministériels qui seraient pris en vue d'ajouter de nouvelles carrières à celles déjà prévues à l'art. 72 de la loi, et en vertu des pouvoirs conférés à cet effet au ministre des Finances, doivent être considérés comme étant des arrêtés explicatifs. En conséquence ces arrêtés sont d'un effet rétroactif et s'appliquent à partir de la mise en vigueur de la loi No. 14 de 1939.

C'est pourquoi l'administration a décidé d'abroger l'arrêté susdit No. 95 et de considérer les carrières prévues à l'art. 72 et celles fixées par les arrêtés ministériels subséquents, comme soumises à l'impôt des carrières non commerciales et ce à partir du 23 janvier 1939.

En ce qui concerne les dits contribuables, ils auront le droit de demander restitution des sommes payées par eux en surplus sur le montant de l'impôt par eux dû, et résultant du fait qu'ils sont actuellement soumis à l'impôt sur les carrières libérales, alors qu'ils l'étaient à celui des carrières commerciales. Cette restitution ne s'opère que dans les limites de l'art. 97 alinéa 3 de la loi. Le délai de prescription à la réclamation de cette restitution, commencera à courir à partir de la date de l'arrêté ministériel qui a transféré le contribuable dans la catégorie des carrières libérales. — 9 Septembre 1947.



FROM SEA
29/9/47 :
Indrapoera
Orbita
Burma
Bat'isa
Masirah

FROM SEA
28/9/47 :
Shikmona
Black Hills
Fouadieh
Emp. Shelter
Bishopdale
K. Y. Knudsen
Alexandria
Antiklia
Laura Keene
Choctaw Trail
Camp Union
Georgie
Homer City

FROM CANAL
28/9/47 :
Tongariro
Hermion
Meandros
Julius
Br. Diligence
El Adem
Phoebus

Amersham
Sac No. 9
FROM SEA
27/9/47 :

Gurna
Marina Arrow
Ta'odi
Urbino
Bazcaada
Wave Paron
Tamaha
FROM CANAL

27/9/47 :
Scotts Bluff
Robert Frum
Pegu
Strathnaver
Cairo
Pansio

FROM SEA
26/9/47 :
Sysla
Birhakim
Bahram
Steel Flyer
Posiedone
Sonnawind
Endeavour
Atid
Fort Dauphin
Samaria

Br. Judge
C. of Worcester
Miralda
FROM CANAL

26/9/47 :
Amarapoora
Hesione
Kenilworth Castle
Scott E. Land
Lone Jack
Egenes
Emp. Tigoon
Thirby

FROM SEA
25/9/47 :
El Nil
Darlen II
Batocla
Madagascar
Br. Isles
Maria Vittoria
Campero
Chipola
Br. Holly
Dolores
Clan Allan
Emp. Chub
Cape Junction

FROM CANAL
25/9/47 :
Stonagate

Br. Genius
Oranje
Ombrina
Capitol Reef
Sommelsdyk
Sicanus
Campeon
FROM SEA

24/9/47 :
Petrero Hills
Emp. Shelter
Benidorm
Guneysu
Garvel Park
Seven Seas
Meroe
Caroline Maersk
Geropa
Ennerdale

FROM CANAL
24/9/47 :
C. of Canterbury
Express
Oakfield
Pr. Princess
Vardefjell
Tarakan
El Hak
Star of El Nil
Tug Masterman

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination:	Bateau:	Agent:	Date:
Bombay, Colombo, Madras, Rangoon et Calcutta.	CAPE SAN MARTIN	Am. Eastern	9/10 oct.
Gènes, Marseille, New-York, Boston	MARINE SNAPPER	do	7 octobre
— do —	MARINE FLYER	do	10 octobre
Tripoli (Libye)	IACOVOS	Red Sea Navig.	10 octobre
L'massol, Beyrouth, Haifa, Port-Saïd.	TERPSICHORE	Xydia	6 octobre
Le Pirée, Marseille Gènes.	do	do	13 octobre
Beira, Durban et Australie (de Port-Saïd).	X X X	Hermès	15 novembre
Haifa, Beyrouth, Limassol.	CYRENIA	Cottakis	18 octobre
— do —	CORINTHIA	do	11 octobre
Naples, Gènes, Marseille et USA	EXCHESTER	Am. Export	5 octobre
Haifa, Beyrouth, Le Pirée, Istambul.	KONG HAAKON	Bianchi	7 octobre
Bombay, Cochîn, Colombo et Australie.	MARIEKERK	Bianchi	12-13 oct.
Bombay, Tuticonn, Madras, Calcutta.	LINDEKERK	do	4 octobre
Palestine, Beyrouth, Chypre.	ESTE	Lancaster	
Haifa, Beyrouth, Lacarna, Le Pirée.	CADIO	Khoury	4 octobre
Palestine, Beyrouth, Famagusta.	ARDEA	Van Der Zee	4 octobre
Haifa, Beyrouth, Gènes, Marseille.	PHENIX	Chamy & Paraskevas	4 octobre
Naples, Gènes, Marseille.	PACE	Beyts & Co.	9 oct.
Bengazi, Tripoli, Malte.	ALISA	Atid Nav.	5 octobre
Palestine, Beyrouth, Lattakia, Chypre.	ATID	Atid Nav.	6 octobre
Sidney (de Port-Saïd).	TIDEWATER	Hermès	5 octobre
Bombay, Colombo, Madras, Calcutta, Singapour, Hong-Kong, Shanghai.	RIVERSIDE	Mitchell Cotts	7 octobre
Dar El Salam, Mombaza, Beira, Durban.	K. RAPANOS	Transorient Shipping	8 octobre
Naples, Gènes.	BORSI	Adriatica	
— do —	ARGENTINA	do	7 octobre
Tel-Aviv, Beyrouth, Haifa.	DIANA	do	21 octobre
— do —	ARGENTINA	do	8 octobre
			16 octobre

MARCHANDISES ARRIVEES EN TRANSIT

Par le s.s. "Saraya", de Colombo 29/9/47 :
500 Chests Tea (Istanbul).
40 Chests Tea (Palestine).
400 Chests Tea (Syrie).

Par le s.s. "Hermon" 27/9/47 :
500 C/s Jam (Chypre).
406 C/s Confection (Malte).
280 C/s Jam (Tripoli).
150 B/s Carbonised W. (Pirée)
200 C/s Cheese (Malte).
12 C/s W.P. Goods (Malte)
300 C/s Syrup (Malte).
1140 C/s Jam (Chypre).

Par le s.s. "Scott E. Land", 26/9/47 :
1059 C/s Soap (Chypre).
140 B/s Mats (Beyrouth).
538 B/s Rubber (Istanbul).
200 B/s Tea (Palestine).
58 B/s Coconut Oil (Chypre).
44 B/s Rubber (Chypre).
157 B/s Rubber (Beyrouth).
280 Drs. Linseed oil (Malte).

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Scott E. Land", 26/9/47 :
71 B/s Rattans
1415 C/s Tea
135 C/s Dessicated Coconut
126 C/s Tea
150 Bags Black Pepper.

Par le s.s. "Sonnawind", 26/9/47 :
225 C/s Wine
100 C/s Asparagus Preserves
11 C/s Pharmaceutical

Par le s.s. "Hermon", 27/9/47 :
40 C/s Custard Powder
22 C/s Jelly Crystals
400 Chests Jam
3 C/s Wollen Cloth
53 C/s Mosquito Netting

LA SEMAINE COTONNIÈRE

Nous n'avons cessé de dire dans tous nos rapports que l'avenir du marché des longues soies, et notamment du Karnak, dépendait entièrement de la manière dont le Gouvernement déciderait de disposer de ses stocks.

Or, il semble s'avérer aujourd'hui que la Commission d'achat Egyptienne ait adopté une politique libérale de vente. En effet, au mois de septembre, 10,282 balles de longues soies furent vendues aux enchères, composées de Giza 7, Ménoufi et Karnak. De plus, l'on nous annonce pour le 3 octobre une vente de 1.800 balles de Karnak et 809 balles de Malaki, et enfin pour le 6 octobre 5.216 balles de Giza 7 et 5.116 balles de Karnak.

De ce train, l'on ne peut espérer avoir un marché de longues soies à Minet El Bassal. C'est en définitive les prix pratiqués aux enchères pour ces variétés, qui régiront les prix du Disponible.

Le Gouvernement ne possède qu'une très petite quantité de Ménoufi — environ 20.000 balles — et les acheteurs se voient contraints en conséquence de se ravitailler sur le marché libre à des prix constamment en hausse. C'est une preuve de plus que la demande sur les longues soies est latente, mais que les acheteurs comptent bien plus sur les enchères gouvernementales que sur le marché libre pour couvrir leurs besoins. L'empressément du Gouvernement à vendre ses cotons est d'autant moins compréhensible, que les stocks totaux de longues soies dans le Pays au 31 août ne dépassaient pas 4.200.000 cantars avec une promesse d'une nouvelle récolte de 1.700.000 cantars, soit un total disponible pour la saison entre le marché libre et les stocks gouvernementaux de 5.900.000 cantars. Nos exportations pour la saison 1946/47 de longues soies ont atteint 4.300.000 cantars, et si la demande cette année est aussi soutenue que l'an dernier, nous n'avons pas de doutes que le Gouvernement pourra liquider ses stocks d'ici deux ans.

Notre but n'est pas de critiquer le Gouvernement pour avoir mis en vente ses cotons, mais pour avoir mal choisi le moment de le faire.

La conséquence directe de cette politique s'est immédiatement faite sentir, paralysant notre marché de longues soies, tant à l'Intérieur qu'à Minet El Bassal.

MARCHE D'EMINET EL BASSAL

Notre marché de disponible manifesta une bonne activité durant cette semaine, le volume des ventes atteignant 8.591 balles de toutes variétés, contre 4.948 la semaine précédente.

Les ventes par variétés se répartissent comme suit :

	Cette semaine		La semaine précédente	
	Balles			
Karnak	1.117		1.425	
Giza 7	323		11	
Ménoufi	1.166		299	
Maraad	40			
Malaki	13		252	
Amoun	21			
Sakha 4	—	2,680	31	2,018
COURTES SOIES				
Ashmouni	2,504		1,039	
Zagora	3,206		1,563	
Giza 30	109	5,819	—	2,602
Mixte, Sékina etc.,	92		336	
TOTAL DES VENTES	8,591	contre	4,948	

KARNAK

Le Karnak fut très délaissé cette semaine, et les acheteurs éventuels demeurent pour l'instant réticents dans l'attente des prix de réserve qui seront dévoilés en cours de séance des enchères Gouvernementales.

Quelques lots d'extra soie de classement Extra — 1/4 et extra sont toutefois recherchés et payés Tall. 53, — à Tall. 54.

MÉNOUFI/GIZA 7

Des transactions qui commencent à prendre un peu plus d'ampleur ont eu lieu sur ces deux variétés.

En Giza, 7, les classements de G/FG à FG sont recherchés et payés Tall. 45, — le G/FG et Tall. 46, — le FG.

En Ménoufi, à part la demande sur les classements moyens de FGF à GOOD, qui sont presque épuisés, les arrivages de Nouvelle Récolte de classement G/FG et au dessus font l'objet de nombreuses transactions et sont payés: le G/FG Tall. 45, —/45,50 le FG — 1/4 Tall. 46,50 et le FG Tall. 47, —/47,50.

ASHMOUNI/ZAGORA

La demande en disponible pour nos variétés de courtes soies fut soutenue, et les prix en conséquence accusèrent une légère hausse.

Il semble d'une part que les bas prix de la semaine précédente aient permis la conclusion de quelques affaires, et que d'autre part, la crainte de ne pouvoir, par suite du choléra et de la

mise en quarantaine de certaines régions du Delta, recevoir les cotons achetés en franco-station, ait incité les exportateurs à couvrir en disponible leurs engagements les plus rapprochés.

En Zagora le GOOD fut traité à Tall. 38,50/75, le G/FG à Tall. 39 à 39,25 et le G/FG à Tall. 40, —/40,25.

En Ashmouni le GOOD trouva preneur à Tall. 39,25/50 le G/FG à Tall. 39,75/40, — et le FG à Tall. 41.

En fin de semaine, la tendance était légèrement moins bonne.

FRANCO-STATION

De nombreuses affaires en franco-station pour livraison Octobre à Décembre continuent à être traitées. Nous donnons ci-dessous les derniers prix pratiqués pour les différents classements de nos principales variétés:

ASHMOUNI: FGF/G Tall. 38, — GOOD Tall. 39, — à 39,50 (livraison immédiate) G/FG Tall. 39,75/40.

ZAGORA: GOOD Tall. 38,50 à 38,5/8 G/FG Tall. 39, — FG Tall. 40.

KARNAK: GOOD Tall. 46, —G/FG Tall. 47,25 FG Tall. 48,75/49.

GIZA 7: G/FG Tall. 45, — FG Tall. 46,

MÉNOUFI: FG Tall. 47,50.

NOUVELLE RECOLTE

Nous croyons que l'on devra reviser drastiquement l'estimation de notre récolte cotonnière, car il nous semble à la lumière des renseignements que nous recevons de toutes les Provinces, qu'il ne faudrait plus envisager une récolte de plus de 6.000.000 de cantars. Le déficit provenant notamment du très mauvais résultat dans la culture du Zagora.

Les gros arrivages de Zagora sur le marché nous ont prouvé que si les classements ne sont pas parfaits, — peu de cotons atteignant le classement FG — la soie par contre est très réussie. Il est difficile pour l'instant de se former une opinion sur les qualités de notre récolte de longues soies.

AFFAIRES EN FILATURE

La Filature Française semble fortement intéressée à nos cotons, mais n'a pas encore trouvé les moyens de financer ses achats. Diverses propositions furent soumises dans ce but au Caire, mais aucune pour l'instant n'eut l'agrément de nos autorités.

Après les affaires conclues avec l'Italie et que nous avons signalé dans nos dernières chroniques, des affaires ont été passées avec les Indes notamment en Ménoufi.

L'Angleterre est constamment sur le marché pour la plupart de nos variétés.

LES EXPORTATIONS

Les exportations de la semaine ont totalisé 5.443 balles de toutes variétés qui furent dirigées vers les pays suivants:

	B/s	
Indes	3.462	(Karnak, Ménoufi, Mixte, Scarto)
Italie	300	(Ashmouni)
Tchécoslovaquie	90	(Karnak)
Hongrie	80	(Karnak)
Suisse	303	(Karnak, Zagora)
Hollande	121	(Karnak, Zagora)
Finlande	765	(Ménoufi)
Suède	300	(Karnak)
Palestine	22	(Zagora)
TOTAL	B/s 5,443	

Du 1er septembre 1947 au 27 crt., nos exportations ont totalisé 32.366 balles ou Crs. 236.702 contre 34.144 balles ou Crs. 248.249 pour la période correspondante de l'an dernier.

Nous donnons ci-dessous les chiffres par Pays de destination:

	1947/48		1946/47	
	Balles		Balles	
Angleterre	—	contre	—	8.600
Indes	2.034	"	—	9.818
Allemagne	986	"	—	—
Belgique	430	"	—	330
Tchécoslovaquie	1.715	"	—	—
Chine	1.000	"	—	—
Espagne	650	"	—	6
France	2.557	"	—	825
Hollande	50	"	—	295
Hongrie	350	"	—	—
Italie	4.314	"	—	9.571
Palestine	200	"	—	31
U.S.A.	15.610	"	—	1.351
Portugal	3	"	—	868
Suisse	276	"	—	1.240
Suède	—	"	—	34
Grèce	200	"	—	—
Divers	1.989	"	—	1.175
TOTAL	Balles 32.366	contre	Balles 34.144	

Ces Dames de la Corbeille

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

LA TEMPERATURE DU MARCHÉ

La comparaison s'impose en temps d'épidémie, n'est-ce pas?... Eh bien, l'on peut déclarer que le pouls est bon et qu'il n'y a pas de fièvre. Si quelques titres sont offerts, pourvu que le vendeur accepte un prix nettement au-dessus de la cote, ils trouvent discrètement preneurs...

La mentalité du capitaliste peut pour le moment se caractériser ainsi: voir venir, mais, en attendant, profiter des occasions qui se présentent. Ledit capitaliste procède avec la patience du pêcheur à la ligne.

Par les temps qui courent: tension politique et choléra, il faut se féliciter de cet état d'esprit. On ne peut raisonnablement demander mieux.

LE CHOLERA ET LA BOURSE

Dieu me garde de vouloir parler de mesures prophylactiques à prendre à la corbeille. Ceux qui la régissent sont gens d'expérience — et en outre ceux qui la fréquentent sont gens soigneux de leur personne.

Non, je veux parler des considérations qu'on peut tirer du choléra quant à nos valeurs.

Il me semble qu'il y a lieu de réfléchir en ce qui concerne les valeurs agricoles.

En effet un ingénieur agronome — un vétéran évidemment! — m'a conté qu'en 1902, dans les régions frappées par le choléra, il avait vu laisser des récoltes sur pied faute de main-d'œuvre.

Il ajoutait que, quant à lui, il conviendrait cette fois, dans les régions plus ou moins gravement contaminées, de ne pas attendre jusqu'à ce que la maturation soit complète pour faire la moisson... Mieux vaut un tiers que deux tu l'auras...

Je crois être utile à messieurs les actionnaires en rédigeant ce petit filet... M'en remercieront-ils?...

LE REVEIL D'UNE BELLE ENDORMIE

Il s'agit de la Sidi Salem, valeur des plus honorables, mais qui sommeille en bourse depuis bien longtemps.

Eh bien, sans être enchanteur de profession, je crois pouvoir annoncer son prochain réveil.

C'est qu'il faut ajouter que si elle dormait en bourse, il n'en allait pas de même ailleurs...

Et la remarquable activité dont ses dirigeants ont fait preuve s'annonce exceptionnellement fructueuse pour l'exercice en cours. D'ores et déjà on peut annoncer que le coupon ne manquera pas de réserver aux actionnaires une heureuse surprise — une surprise bien méritée, je le reconnaitrai avec vous, car celui de l'an dernier n'avait rien de particulièrement réjouissant.

C'est qu'une formule nouvelle et ingénieuse a permis de vendre aux occupants des ezbehs rien moins que 260 feddans. Voilà des rentrées d'autant plus agréables pour cet exercice et les suivants que ces ezbehs ne figurent que pour mémoire à l'actif social!

D'autre part des parcelles ont été vendues au double et au triple de leur estimation au bilan.

Et il faut encore prendre en considération les résultats très satisfaisants de la récolte du coton et surtout du riz.

Ajoutons enfin que les rachats en bourse au-dessous du pair se sont poursuivis, ce qui, évidemment, ne peut que consolider une situation déjà favorable quant aux actions restantes. Voilà donc un titre qui est encore bien plus au-dessous de sa valeur intrinsèque que de sa valeur nominale!

L'UNION FONCIERE

On s'est toujours intéressé à l'Union Foncière d'Egypte sur la place de Paris. Mais je crois rendre service aux capitalistes cairotés en les informant qu'on s'en occupe à présent d'une façon tout à fait particulière. D'importantes banques se sont même adressées à leurs correspondants d'Egypte pour obtenir des tuyaux de toute dernière main.

Sans doute, il n'existe plus d'arbitrage entre les deux places. Les cours ne se régissent plus selon le principe des vases communicants. Il n'en est pas moins vrai qu'une hausse sensible dans la capitale française ne pourrait qu'influencer favorablement notre corbeille.

D'autant plus que la société donne depuis quelque temps d'excellents signes d'activité. Le coupon net de 1946 a été de P.T. 58,96 alors qu'il n'avait été que de 49,042 les deux années précédentes... Et on sait que les dirigeants ne sont pas gens à jeter de la poudre aux yeux.

D'autre part l'enquête à laquelle se sont livrés les dits correspondants des banques parisiennes leur a révélé que l'Union était en train de traiter des affaires fort rémunératrices.

LE CAS TYPIQUE DES EGYPTIENS HOTELS

A l'annonce du choléra, les actions ont baissé jusqu'à 331 piastres.

Des étourneaux s'étaient affolés à la pensée qu'il ne viendrait pas de touristes en Egypte.

Mais le titre a rapidement rebondi à 340 piastres.

Les gens avisés savent que la sage administration de cette société n'a jamais compté sur de nombreuses arrivées de l'étranger cet hiver. Choléra ou pas choléra, il y aurait toujours eu les Offices du Change pour empêcher les dollars de franchir les frontières. Et de même que, cet été, c'a été pour beaucoup de nos concitoyens: "Pas d'argent, pas de Suisse (1)", ce sera, cet hiver pour beaucoup d'Européens: "Pas d'argent, pas d'Egypte".

On espérait tout simplement travailler avec les provinciaux... y compris les Alexandrins. Et, l'épidémie finie, nul doute que la saison cairote ne batte son plein!

CANDIDE.

(1) "Suisse" au singulier, s.v.p. monsieur le correcteur!



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Economie et choléra

L'épidémie de choléra domine la vie de l'Egypte, à tel point qu'elle a eu des répercussions sur le marché des valeurs. "A la Corbeille, nous disait un agent de change, on s'occupe plus de choléra que des titres. Et naturellement ceci se traduit par du calme, du calme et un tassement des cours, bien que le sous-ton demeure soutenu".

Fort heureusement, le capital ne vend pas. Les bonnes valeurs se trouvant dans des dossiers solides y demeurent. L'activité est en majeure partie d'ordre professionnel et spéculatif.

Calme en Bourse

Il faut dire aussi que les troubles ouvriers de ces derniers temps ont effrayé, dans une bonne mesure, le capital qui se demande de quoi demain sera fait. Si la grève est décrétee par les travailleurs d'une société anonyme essentiellement égyptienne qui a dépensé trois millions de livres pour assurer le progrès social de son personnel, le capital est en droit de se demander si demain les exigences du travail n'amèneront pas les sociétés à subir une véritable dictature ouvrière. C'est pourquoi les plus timorés résistent à l'envie de faire des placements. Et l'on ne saurait leur donner tout à fait tort. Les deux plus grandes filatures du pays, la Filature Nationale

et la Filature Misr ont vu leurs puissantes machines arrêtées par suite des exigences ouvrières. Cela s'est traduit par des pertes sérieuses. Plusieurs millions de mètres de tissus n'ont pu être fabriqués. Ou cela nous mènera-t-il? A notre avis, c'est l'état d'esprit de la masse ouvrière plutôt que le choléra qui provoque en Bourse ce sentiment de méfiance qui se traduit par une diminution de l'activité et un léger tassement des cours.

United Enterprises

Nous savons pertinemment que plusieurs capitalistes étrangers qui complaient avec la collaboration de capitalistes égyptiens, créer de nouvelles affaires en Egypte, sont revenus sur leur décision étant donné qu'ils craignent des excès ouvriers. Cela n'est pas fait pour inspirer confiance. Dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes qui doivent craindre le chômage, il serait utile que l'on n'ait recourus à la grève qu'en toute dernière extrémité.

Petits Bateaux

La vedette de la semaine fut sans aucun doute la United Enterprises. Ce titre émis à 4 livres, avait baissé sensiblement, malgré d'importants contrats pour des travaux d'utilité publique et de constructions que détenait la société. Pourquoi? On avait fait courir le bruit que ces contrats, bien que très importants, avaient été conclus lorsque les prix des matières premières avaient baissé sensiblement et que par conséquent, la United Enterprises au lieu de profiter devait subir de lourdes pertes. Mais aujourd'hui, ceux qui avaient fait courir ces bruits font volte-face et affirment que les affaires de la Société sont prospères, qu'elle déclarera un dividende intéressant, que ses administrateurs sont optimistes et que le titre doit valoir bien plus que prix nominal. Et naturellement, comme on avait suivi les rumeurs pour la baisse, on les suit pour la hausse. La Corbeille des valeurs est incorrigible.

Société Nationale de Papier

Cependant, il est certain que la United Enterprises doit être cotée au moins au pair. Ses dirigeants sont des ingénieurs éprouvés qui savent ce qu'ils font. Même si un contrat ou deux s'est avéré être perdant, il va de soi que toutes les affaires — et qui comme nous l'avons dit sont nombreuses — ne sauraient être perdantes. Et comme la Société travaille bien, il s'ensuit qu'il n'y a aucune raison pour que le titre émis à 4 livres vaille moins de 4 livres. Cependant, nous devons pousser un cri d'alarme. Il ne faudrait pas que

la spéculation pousse le titre à cinq livres ou plus, car on finirait par se brûler les doigts. Nous l'avons vu dans l'affaire de la Zama qui, poussée à 250, vaut aujourd'hui moins de deux livres. Et dire qu'il y a des gens qui ont acheté la Zama à P.T. 350 et qui aujourd'hui se mordent les doigts. On ne saurait dire que nous ne les avions pas prévenus.

Les valeurs hôtelières

Pendant un jour ou deux, il y eut un mouvement sur l'Egypt and Levant Steamship (Petits bateaux). En une séance le titre gagna 15 points, mais en reprit un certain nombre le lendemain. Il est certain qu'intrinsèquement, le titre vaut bien plus que son cours boursier. La valeur du navire "Antar", l'actif détenu par la société soit en argent, soit en titres d'Etat britanniques, la somme que doit verser à l'Egypt and Levant le gouvernement anglais donnent au titre une valeur intrinsèque d'au moins trois livres. Un simple calcul d'arithmétique le prouve. D'ailleurs le coupon fut, l'an dernier, de l'ordre de 16 piastres. Mais la majorité des titres est détenue par la famille Rees et l'Egypt and Levant est une société anglaise dont le siège est à Londres et dont les coupons ne peuvent être encaissés qu'à Londres. Ceci crée des embarras et voilà pourquoi, la Bourse est, dirions-nous, réfractaire. Elle se demande ce que feront à l'avenir ceux qui détiennent la majorité de l'actif. Et, devant ce point d'interrogation, elle cote le titre au-dessous de sa valeur.

L'épidémie et la Viticole

Malgré le calme qui règne en Bourse, des opérations se font tous les jours en Société Nationale du Papier. On connaît nos sentiments envers ce titre. Il devient de plus en plus difficile de se procurer du papier, du carton à l'étranger. Il existe une pénurie mondiale de papier qui doit nettement profiter à la Société Nationale du Papier. D'ailleurs, les autorités n'accordent plus de permis d'importation pour les articles que la fabrique peut fournir. Et le fait que l'on travaille au montage des machines qui doivent fabriquer du papier blanc et du papier-journal est un autre atout. A notre sens, le titre a encore une bonne marge haussière.

Les valeurs hôtelières — surtout les Egyptian Hotels — furent un peu malmenées par l'épidémie de choléra. Il ne faut pas s'attendre à voir des touristes en Egypte cet hiver dit-on. Mais on oublie le tourisme intérieur.

En hiver, il n'y a pas de place dans les grands hôtels du

Caire pour tous ceux qui veulent se déplacer d'Alexandrie, des provinces et d'ailleurs. Les habitants de l'Egypte prendront donc les places des touristes étrangers. D'ailleurs, il n'est pas dit que d'ici là le choléra n'aura pas disparu.

Les obligations Suez

C'est pourquoi nous estimons que la baisse des Egyptian Hotels n'a pas sa raison d'être.

Le choléra a également causé une baisse des cours de la Viticole. On ne mange plus de fruits dans les grandes villes et le prix des raisins a baissé sensiblement. Il n'en demeure pas moins que la plus grande partie de la récolte de la Viticole a déjà été vendue et à des cours rémunérateurs. Le reste pourra être transformé en vin. Suivant nos renseignements, le coupon de la Viticole sera cette année supérieur à celui de l'an dernier.

Il est étonnant que le Suez soit demeuré aux environs de 50 livres. De plus en plus on a la certitude que le cours de l'or devra être modifié. Les Britanniques semblent s'y résoudre et les Américains devront naturellement les suivre. Les obligations Suez c'est de l'or qui rapporte des intérêts en or. Rien de plus sûr pour le capitaliste et rien de plus prometteur. C'est pourquoi dès que l'on se rendra compte de cette vérité, il faut s'attendre à une hausse sensible des cours du Suez.

Le marché, comme nous l'avons dit, est très calme pour les raisons que nous avons données. Tant qu'il en sera ainsi, il ne faut pas s'attendre à une hausse importante. Mais la psychologie du capital peut changer. Et à ce moment là, d'importantes plus-values auront lieu surtout pour les titres solides qui, à notre avis, sont actuellement fort en retard sur leur rendement et leur valeur intrinsèque.

C'est tout ce que l'on peut dire pour le moment.

Ne payer pas plus de P.T. 5

10 TRES BONNES LAMES O.K.

ALEXANDRIE: TÉL. 23479
LE CAIRE: TÉL. 50030

Livres de comptabilité Arabe et Commerce par le Prof.

YASSA ABDEL SAYED

P.T.

- | | |
|--|----|
| 1 — Comptabilité Français-Arabe | 30 |
| 2 — Dictionnaire Français-Arabe | 15 |
| 3 — Business Terms (English-Arabic) | 15 |
| 4 — Correspond. Commerciale (Français-Arabe) | 25 |

En vente dans les librairies principales et à l'Ecole Fax

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 1947

DESIGNATION DES VALEURS	26 Sept. 1947	3 Oct. 1947	DESIGNATION DES VALEURS	26 Sept. 1947	3 Oct. 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10840	10850	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10230	10250	Heliopolis Acts.	2724	2730
Emp. Coton. 2 3/4%	10030	10030	Heliopolis Fd.	6620	6570
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1700	1700
Athènes	86	85,5	Delta Land	333	328
Banque de Commerce	700	700	Delta Land nom.	303	300
Banque Misr	2290	2294	Gabbari	425	420
Commercial Bank	357	360	Immobilier	930	930
Foncier Act.	2300	3024	Le Fayoum	176	170
Foncier Fond.	5450	5560	Siouf	934	900
Foncier Obl. 1903	2300	2292	S.I.B.U.R.	375	375
Foncier Obl. 1911	1886	1892	Al Chams	985	1000
Land Bank Act.	897	897	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	6950	6600	Oilfields	407	401
National Bank	3964	3942	GINNERS	132	132
Crédit Alexandrin	575	575	Astra	320	320
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	2834	2834
Alex. Water	1770	1720	Sand Bricks	1350	1350
Eaux du Caire Cap.	500	504	Clothing	620	630
Eaux du Caire Jce.	1368	1664	Frigorifique	1922	1930
Eaux du Caire Fd.	10300	10900	Delta Trading	1050	1050
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	400	400
An. Am. Nile	680	665	Rice Mills	362	515
Suez Ile Série	4960	5000	Salt au port.	387	393
Delta Light Priv.	820	810	Salt nom.	360	370
Delta Light Fd.	885	885	Filature Nat.	2536	2500
Eg. Shipping	550	400	G.E.R.C.O.	568	554
La Fluviale	400	550	Fibres Text.	770	786
Menzalah Acts.	95	95	Plastics	650	690
Menzalah Fd.	510	510	Port-Said	568	590
Trams Caire Part Soc.	362	331	Pressage	1800	1960
Trams Alex. Div.	2026	2026	Ciment Tourah	2250	2300
Trams Alex. Jce.	218	218	Bolanachi	373	374
United Nile	1464	1426	Tissage	380	380
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	427	427
Eg. Hotels	350	336	Sieghart	1440	1440
Eg. Hotels nom.	331	310	Financière	990	990
Nungovich	4174	4174	Sucres Ord.	1040	1040
Palestine	240	240	Sucres Priv.	500	500
Palestine nom.	246	246	Sucres Fd.	1770	1750
Upper	510	500	Filature Misr	2394	2368
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	2340	2350
Aboukir	255	250	Kafr El Dawar B.	2600	2640
Anglo-Belgian	344	344	Egrenage	1100	1096
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	2226	2226
Gharbieh Acts.	600	600	Papier	1170	1152
Gharbieh Fd.	138	151	Viticole	840	800
New Egyptian	180	178	Tractor	1396	1390
Sidi Salem	365	365	United Enterprise	350	401
Kom Ombo Acts.	655	664	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4800	4700	Bonded	1940	1920
Behera	1474	1470	Frosted Food	235	225
Cheikh Fadl	530	528	Cicurel	1410	1410
Union Foncière	960	960			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 2 octobre

Acheteurs en vendeurs respectivement :	Egyptian Darkets : S. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate : S. 48/6 — 49/6	Egyptian Salt and Soda : S. 53/9 — 58/9
Greek 5 o/o Loan 1914 : £ 6 — 9	Egyptian Delta Land : S. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) : £ 12 — 14	New Egyptian Company : S. 27/- — 29/-
National Bank of Egypt : £ 34 — 40	Abukir Company : S. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.) : S. 100/- — 140/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B" : S. 60/- — 72/6

Bourse des Valeurs de Paris

Clôture du 2 octobre

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Act.)	13,000	Cairo-Heliopolis (Act.)	13,600
Crédit Fon. (P.F.)	29,300	Cairo-Heliopolis (P.F.)	31,000
National Bank of Egypt (Action)	17,450	Suez Canal 3 o/o	23,900
Land Bank (Action)	—	Sucreries d'Ég. (Act.)	5,025
Land Bank (P.F.)	37,000	Sucreries d'Ég. (P.F.)	—
		Banque Ottomane	5,600

La Bourse des Valeurs de Paris

Clôture du 2 octobre 1947

	Frs.		Frs.
Rente 3 o/o	72.00	Rente 3 o/o 1945	78.80
Rente 5 o/o 1920	126.00	Banque Paris	1520
		Union Parisienne	1590
		Crédit Lyonnais	1397
		Société Générale	1470
		Ch. Fer Damas-Hamah	1340
		Electr. Beyrouth	2356
		Forges Nord-Est	1140
		Creusot	4795
		Courrières	586
		Lens	878
		Air Liquide	1620
		Péchiney	1715
		Rhône Poulenc	2900
		Saint-Gobain	6245
		Port Beyrouth	31005
		Transatlantique	412
		Orosdi-Back	1680
		Emprunt Dawes	9600
		Emprunt Young	232
		Turquie 1933	602
		Boue Rég. Intern.	31200
		Central Mining	11350
		Geduld	3475
		Rio Tinto	8575
		Fco Wyoming	3860
		Mexican Eagle	472
		Shell	2450
		Anglo-Amer. Corp.	3735
		Chartered	1205
		De Beers	8300
		Goldfields	1915
		Randmines	3275
		Transvaal	1280
		Roan Antilope	372
		Gu'a	490
		Sennah	370
		Brit. Amer. Tobacco	3175

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie

DANS LA PRESSE LOCALE

POUR ET CONTRE UN RETOUR AU BLOC STERLING

Est-il de l'intérêt de l'Égypte de retourner au Bloc Sterling ? Cette question fait l'objet en ce moment de nombreux commentaires dans la presse locale :

DOSS PACHA EST FAVORABLE

Interrogé à ce sujet par le "Mokattam", S.E. Tewfik Doss pacha a répondu :

La décision égyptienne de quitter le Bloc Sterling a été une très grave erreur. Nous n'aurions pas dû quitter ce bloc à un moment où nos couvertures de notre monnaie est toute entière en sterling, et où nos créances sur la Grande-Bretagne se chiffrent à plus de 400 millions de livres.

Par suite de notre décision de quitter ce bloc, le sterling est devenu une devise rare tout comme le dollar américain, le franc suisse, etc... Auparavant, le commerce entre l'Angleterre et nous était libre de toute entrave.

Je me suis entretenu d'ailleurs sur cette question avec certaines personnalités responsables; elles ont toutes appuyé mon point de vue et émis l'espoir que l'Égypte retournerait au bloc sterling. Ce qu'il faut craindre maintenant c'est que l'Angleterre ne nous pose des conditions pour accepter notre retour au bloc sterling.

L'OPINION D'UN SENATEUR

Ceci est également l'avis d'un Sénateur, Me. Galal Abaza, qui écrit dans le "Mokattam" :

Au fait, je ne vois pas quel avantage avons-nous retiré en quittant le Bloc Sterling. N'est-ce pas depuis que nous avons pris cette décision que les produits ont disparu, que les prix ont haussé et que le marché noir a fait apparition ?

NON, DIT SANNI EL LAKKANI BEY

Ce n'est pourtant pas l'avis de Sanni el Lakkani bey, qui écrit dans l'"Ahram" :

Quelle serait notre situation par rapport au dollar si nous demerions dans le bloc sterling ? Notre obtention de dollars dépendra alors de la volonté de l'Angleterre, puisqu'elle se trouve à la tête de ce bloc. Or, nous ne saurions par prévoir les quantités qui pourraient nous être allouées dans ces conditions, pour pouvoir les comparer à ce que nous pouvons obtenir actuellement grâce à nos exportations orientées.

Je ne puis affirmer catégoriquement que notre position à l'heure actuelle, hors du bloc sterling, est meilleure à celle que nous aurions pu connaître en demeurant dans ce bloc. Mais je puis affirmer qu'il n'est pas possible de prouver le contraire, car toute la question tourne autour d'un groupe de probabilités inconnues.

Ce qui mérite une attention spéciale, c'est le fait que toute la gravité de la situation résulte de ce que nos créances sterling ont été gelées, ce qui représente pour nous une façon de nous en désister. Or, en faisant nos comptes pour une période de 25 ans et sur une base de 21/2%, nous constatons que nous renonçons malgré nous, à 152 millions de livres égyptiennes, environ.

Il est grand temps que nous envisagions la situation sous cet angle et que nous hâtons de régler nos affaires sur la base que ce n'est plus le moment de discuter la question de savoir si la renonciation est régulière ou non, car qu'on le veuille ou non, cette renonciation a déjà eu lieu.

ACCROITRE LA PRODUCTION

Ahmed Enan est du même avis. Ecrivain dans l'"Ahram" il suggère l'augmentation des exportations de coton; et autres produits locaux :

Certes, je sais que ce sont là des moyens difficiles à exécuter. Mais ce sont les seuls à adopter, si nous voulons réellement avoir des finances solides et une situation financière stable.

REVISIONS MONETAIRES

Le franc français sera-t-il dévalué en même temps que la livre sterling? Le bruit en a couru tant à Paris qu'à Londres. Il est évident que les devises faibles sont distancées de plus en plus par le dollar fort et rare. Mais le rajustement des deux monnaies n'aura de sens que le jour où les nouvelles parties seront susceptibles d'être "tenues". Tel n'est pas le cas à l'heure actuelle pour le franc français. Pour la livre sterling, des doutes sont permis.

L'Assemblée nationale qui a siégé à Paris sans désespérer au delà du 15 août — fait sans précédent dans les annales parlementaires sauf en période de guerre — n'a pas assaini la situation.

Sur le plan économique, les organisations patronales et ouvrières étaient tombées d'accord, suivant le précédent des conventions Matignon de 1936, pour procéder à un nouveau relèvement des salaires. Le minimum vital mensuel serait porté à 8.000 francs, la masse des salaires serait majorée de 11 pour cent. Il ne s'agit là que d'une moyenne, car si le relèvement des salaires de l'échelon supérieur est prévu selon un taux dégressif, le bas de l'échelle pourra être augmenté de 18 à 20%, procédure qui achèverait l'écrasement de la hiérarchie. Si dans l'ensemble la Confédération nationale du patronat français a admis le principe de la stabilisation des prix, elle prévoit néanmoins des dérogations en faveur des entreprises faibles; par ailleurs elle souhaite des dégrèvements fiscaux et une diminution des cotisations patronales à la Sécurité sociale. Le gouvernement français, passant par-dessus la tête du Parlement, a réservé sa décision. Il ne voudrait pas assumer la responsabilité d'une nouvelle poussée de hausse après l'ascension foudroyante des cours qui a

marqué l'éclat de l'expérience Blum. Les prix de détail à Paris avaient dépassé dès le mois de juillet l'indice 965 contre 935 en juin, 833 en mars et 851 en janvier 1947 (rappelons que la moyenne de 1946 ressort à 645 contre 100 en 1938).

Cette première menace d'inflation accompagne une seconde résultant du désordre financier. Les douzièmes provisoires prolongeront l'improvisation budgétaire jusqu'en automne. Dans l'état actuel des choses, le budget de 1947 n'est équilibré que sur le papier. D'après le rapporteur général de la Commission des finances, M. Barangé, les recettes normales sont évaluées à 610 millions contre 525 milliards de dépenses, dont 416 pour les budgets civils et 179 pour les budgets militaires. Mais l'excédent théorique de 15 milliards est plus que largement absorbé: compte tenu des crédits votés pour amorcer le relèvement des traitements d'un part, pour subventionner d'autre part la S.N.C.F. et les collectivités locales en difficultés, le déficit du budget ordinaire s'établit à lui seul à 22 milliards de francs. Mais à côté du budget normal, il existe des comptes extraordinaires: dépenses militaires exceptionnelles évaluées à 47 milliards, budget de reconstruction et d'équipement fixé à 187 milliards. Ainsi c'est à 285 milliards que la France aura à faire face au total par l'emprunt qui repose toujours sur les expédients des bons à court terme et des avances. Après un dégonflement temporaire, la circulation fiduciaire a rebondi fin juillet: elle dépasse maintenant 820 milliards, se trouvant encore, il est vrai, en deca de la hausse des prix. Aussi longtemps que tout bouge dans l'économie française, les salaires, les prix, la monnaie, le déficit budgétaire, il serait vain de vouloir établir une nouvelle partie des changes. La dévaluation du franc français est inscrite dans les faits, personne ne peut en prévoir l'échéance, personne ne saurait en évaluer l'importance, d'autant moins que le terme de comparaison le plus important après le dollar, à savoir la livre sterling, accuse elle aussi une faiblesse indéniable.

Si la livre est aujourd'hui "discutée", ce n'est pas pour des raisons financières. Le budget britannique est en équilibre, au prix d'un effort fiscal contribuable qui constitue un lourd handicap pour l'économie. La Grande-Bretagne, qui a pu colmater l'inflation monétaire proprement dite, fait tout son possible pour réduire le pouvoir d'achat au prorata de la disponibilité des biens en service. En même temps que les taux draconiens de l'impôt réduisent la marge des revenus affectés à la consommation, l'incorporation prochaine de subventions (près de 400 millions de livres) dans les prix prépare un nouveau frein à la dépense. Mais ces mesures financières sont impuissantes à remédier au mal congénital de la Grande-Bretagne, celui de la pénurie: production insuffisante, change déficient pour assurer un approvisionnement supplémentaire convenable à l'étranger. C'est le déficit de la balance des paiements qui constitue le souci des dirigeants anglais.

Le crédit américain s'épuise. Pendant le seul mois de juillet, la Trésorerie a effectué un tirage équivalent à 700 millions de dollars: à cette allure, il ne restera plus rien d'ici six semaines. Sans doute, la Grande-Bretagne possède encore environ 975 millions de livres sterling en or et en devises, mais par suite de la convertibilité de la livre, ces disponibilités risquent de s'amenuiser.

Pour parer au danger qui a été comparé à la situation créée par suite du désastre de Dunkerque, en 1940, le chef du gouvernement a proposé et le Parlement a accepté un plan de détresse d'une rigueur exceptionnelle.

Cette situation dramatique n'a pas manqué d'affecter la livre. La Bourse a réagi la première par une baisse sensible, le loyer de l'argent s'est tendu, à Paris le cours libre du sterling baisse alors que le dollar, le franc suisse, l'or lui-même sont fermes.

Est-ce à dire la livre sera dévaluée par rapport au dollar? Du point de vue technique, la situation ne manque pas d'être paradoxale. Le tenue monétaire de la livre a été meilleure que celle du dollar: moindre augmentation de la circulation fiduciaire, frein plus efficace à la hausse des prix, rythme d'accroissement moins rapide de la dette. Mais sous l'angle économique, la Grande-Bretagne tributaire de l'étranger s'épuise à rechercher une certaine suffisance, alors que les Etats-Unis pléthoriques n'éviteront la crise qu'au prix d'un exutoire à leur trop plein, fût-ce dans le cadre du plan Marshall par une date massive à l'Europe.

Pour la livre comme pour le franc français, l'ajustement monétaire devra suivre et non pas précéder l'assainissement des conditions économiques. La dévaluation ne saurait être une étape, elle ne peut être qu'une consécration.

HENRY LAUFENBURGER.
("LE FIGARO")

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 Août, 1947

publiée en conformité de l'Article 8 des Statuts.

SERVICE D'EMISSION DE BILLETS DE BANQUE

	L.E.	
Or	6.375.874	
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	123.624.126	
	130.000.000	
	L.E.	
Billets émis	130.000.000	
	L.E.	130.000.000

SERVICES DE BANQUE

Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouverne- ment Egyptien	L.E.	
	173.929.703	
Titres Divers	417.410	
Avances sur Marchandises	967.797	
Avances sur Titres	705.659	
Autres Avances	1.240.917	
Effets Escomptés	209.962	
Immeubles	75.000	
Placements à courtes échéances	13.431.600	
Comptes Banques	19.828.318	
Comptes Divers	6.267.270	
Encaisse:	L.E.	
Billets de la N.B.E.	10.054.073	
Autres Billets & Espèces	192.452	
	10.246.525	
	L.E.	227.320.161
Capital (300.000 Actions de £ 10 chacune, entiè- rement libérées)	L.E.	2.925.000
Fonds de Réserve :		
Réserve Statutaire	1.462.500	
Fonds de Prévoyance	1.462.500	
Comptes-Courants, Dépôts et autres	79.270.222	
Gouvernement Egyptien	83.989.653	
Gouvernement du Soudan	1.359.247	
Chèques et Effets à payer	424.371	
Comptes Banques	48.166.338	
Comptes Divers	8.260.330	

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: M. Schperberg & Co.

Associés: Maurice Schperberg et une commanditaire.

Capital: L.E. 6000.

Objet: le commerce, l'importation et l'exportation en général, pour propre compte ou à la commission, et notamment le commerce de gros, demi-gros et détail des machines agricoles et industrielles, tous genres d'outillages mécaniques, électriques et des outils techniques, courroies en tous genres, tous genres d'extincteurs, appareils, accessoires et outillages contre l'incendie, ferronnerie et quincaillerie, des matériaux de constructions, des articles pour cordonnerie, de la manufacture de tous genres d'articles de quincailleries, d'articles de photographie, d'articles de ménage, ainsi que la représentation des maisons de commerce et fabriques de toutes sortes.

Signature et gérance: Maurice Schperberg seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: No. 64, rue Ibrahim pacha.



Raison sociale: Farajalla Press Agency.

Associés: Farag Farajalla, Sami Farajalla, Edgar Homsy, Mohamed Fostok et un Commanditaire.

Capital: L.E. 10.000.

Objet: les opérations de transport, de dédouane et de distribution en Egypte et à l'étranger de journaux, revues, livres et autres imprimés ainsi que l'importation et l'exportation de ces articles, et ce tant pour son compte que pour compte de tiers.

Signature et gérance: les associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Juin 1947.

Siège: Le Caire, rue Wakid.

Raison sociale: D. Aravis & Co.

Associés: Dimitri D. Aravis et trois commanditaires.

Capital: L.E. 6800.



FORGING AHEAD IN BUSINESS

BACK in 1772, a precocious twelve year old boy named Alexander Hamilton wrote to a friend... "I condemn the groveling condition of a clerk or the like, to which my fortune condemns me, and would willingly risk my life, though not my character, to exalt my station . . . I mean to prepare the way for futurity."

This young man had a mind that could see the root of things and look into the future. At the age of fourteen he was managing his employer's business in the latter's absence for his health. The boy was doing a man's job, but such success did not satisfy his ambitions. His eyes were turned toward the American colonies. *He knew that a man could go farther in times of change than when times are static.*

Hamilton fought through the Revolution and distinguished himself. Later, when most men were blinded to the real problems by talk of freedom, he saw that the Constitution had been designed to overcome economic difficulties; he realized that the men who controlled the finances of the country would play a major role in its destiny.

As the first Secretary of the Treasury of the United States, Hamilton provided a sound currency for America, established its credit and laid down the principles that have guided us ever since. Based on the foundation laid by this brilliant young man who was willing to learn from books and other people, the United States became a power in Finance, in Industry, in Commerce and in Agriculture.



We are living in times of tremendous change today. Every man genuinely interested in self-improvement will want to know about the Institute which so appropriately bears Alexander Hamilton's name, and the training it offers in the fundamentals of business and industry. The whole story is told in the fast-reading pages of "FORGING AHEAD IN BUSINESS." Write the Institute, giving your name and address, and your FREE copy of this famous book will be mailed promptly.

ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE

Objet: l'exploitation d'un Fonds de Commerce situé à Port-Saïd, rue Fouad, No. 6, La Société entreprendra le commerce en général, l'importation et l'exportation, la commission, le courtage, le transit, le transport, la représentation de toutes sortes de Sociétés, la fourniture des navires, et notamment le commerce des produits chimiques et pharmaceutiques, de parfumerie, céréales, articles coloniaux, matériaux de construction, ferronnerie, huiles, tourteaux, articles de papeterie accessoires pour toutes sortes de machines et appareils, radios, phonos, etc., et leurs accessoires, toutes boissons alcooliques et non, tous produits manufacturés ou bruts de tous genres, textiles, draperies, produits en cuir, tabas, cigarettes et cigars, etc., etc.

Signature et gérance: Dimitri Aravis.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Août 1947.

En nom collectif

Raison sociale: Paradelli Athanassopoulos & Co.

Associés: Théophile Paradelli, Paul Joannidis, Jean Athanassopoulos, Démètre Ansara, Prodromos Plythidis et Constantin Pandaras.

Objet: la propriété et l'exploitation pour la pêche du navire à vapeur "Abil Dardar" enregistré au port d'Alexandrie au nom du sieur Théophile Paradelli.

Signature et gérance: Théophile Paradelli et Jean Athanassopoulos conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Juin 1947.



Raison sociale: Eden House.

Associés: Michel Poussounahis et Raouf Gouda.

Capital: L.E. 500.

Objet: l'exploitation d'un hôtel sis à Port-Saïd, rue Cavalla.

Signature et gérance: les deux associés indistinctement.

Date et durée: trois ans à partir du 9 Février 1947.

Siège: Port-Saïd.